

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET
KELLE

COMMUNE DE MAKAK



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

NYONG ET KELLE DIVISION

MAKAK COUNCIL

1

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD

Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les
secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé,
de l'éducation et des services communaux



Réalisé par : Synergie d'Actions pour le Développement Local (SADEL)

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement
Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)



Juin 2022

Citizen Report Card

Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau, de la santé, de l'éducation et des services communaux

SOMMAIRE

PRÉFACE	iii
RESUMÉ EXÉCUTIF	iv
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS	vi
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES FIGURES	ix
LISTE DES PHOTOS	ix
CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE	4
I.1 Plan d'échantillonnage.....	4
(i) Champ géographique et populations cibles	4
(ii) Méthode d'enquête.....	4
I.2 Plan de sondage	4
(i) Taille et répartition de l'échantillon.....	5
(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages	5
(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage	6
I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête.....	6
I.4 Collecte et analyse des données.....	7
CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MAKAK	10
II.1 Présentation de la Commune de Makak	10
II.1.1 La situation administrative et historique.....	10
II.1.2 La situation démographique.....	10
II.1.3 La situation géographique	11
II.1.4 La situation socioéconomique et culturelle	14
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation.....	17
II.3 Analyse de l'offre dans les secteurs de l'eau, de l'éducation, de la santé et des services communaux.....	18
II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau.....	18
II.2.2 Secteur Santé.....	19
II.2.3 Secteur de l'éducation	20

II.2.4 Secteur des services communaux	22
CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVES DANS LES SECTEURS CIBLES ..	23
<i>III.1 Description de la population enquêtée.</i>	<i>23</i>
<i>III.2 Approvisionnement en eau potable</i>	<i>25</i>
III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune de Makak.....	26
III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune de Makak	27
III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune.....	30
III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune	34
III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune	36
<i>III.3 Services de santé</i>	<i>40</i>
III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune	40
III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires	44
III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires.....	45
III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires	46
III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé	49
<i>III.4 Services de l'éducation</i>	<i>50</i>
III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune	50
III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune	53
III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire.....	54
III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école	57
III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle.....	59
<i>III.5 Fourniture des services communaux</i>	<i>63</i>
III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux.....	63
III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux	64
III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune.....	66
III.5.4 Appréciation des services communaux.....	67
IV- PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE	
L'ACTION PUBLIQUE	69
IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements.....	70
IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif.....	70
IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif.....	71
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	77
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	81

PRÉFACE

Le Cameroun s'est résolument engagé dans le processus de décentralisation depuis plus d'une décennie. Il s'agit d'une conciliation de la volonté du Gouvernement avec exigences démocratiques. Cette conjoncture est visible à travers l'avènement de la Loi portant Code général des Collectivités Territoriales Décentralisées. C'est dans cette dynamique que devrait s'inscrire tout acteur soucieux du développement de la collectivité nationale et locale. La Commune de Makak, dans le respect des très hautes orientations définies par le Chef de l'Etat, entend faire du citoyen l'acteur central dans processus du développement local. Dans cette perspective, le PNDP, Programme mis en place par le Gouvernement de la République avec l'appui des partenaires au développement, a entrepris à travers son ambitieux outil le « ScoreCard », d'accompagner la Commune de Makak dans l'accomplissement de son projet de dynamisation de la participation citoyenne dans le processus de mise en œuvre des politiques publiques. Cette dynamique a commencé par l'élaboration et l'actualisation de notre Plan Communal de Développement (PCD), où vous aviez activement participé en exprimant vos attentes en vue de l'amélioration de vos conditions et qualité de vie. Le présent projet, ScoreCard II, dont notre commune est bénéficiaire, a consisté à recueillir votre perception ainsi que celle des services sectoriels cibles via l'enquête réalisée par l'OSC SADEL sur le niveau de satisfaction de l'offre des services et biens publiques. Ce dans les domaines de l'hydraulique, de l'éducation, de la santé et des services rendus par notre commune.

L'exécutif municipal de Makak, par ma voix, vous remercie une fois de plus pour votre brillante participation qui a concouru à la finalisation du présent rapport, qui en réalité est un outil qui va nous permettre, vous et nous non seulement, de consolider mais également de renforcer notre collaboration, en vue de mieux conduire les politiques publiques de développement dans notre belle commune.

Qu'il me soit permis à cette occasion de vous réitérer mon engagement indéfectible à rester attentif à vos différentes sollicitations, tout en vous invitant à vous approprier les recommandations du présent rapport.

Que vive le développement de la Commune de Makak ! Que vive le CCAP !

Le Magistrat municipal.

RESUMÉEXÉCUTIF

L'effectivité de la participation des populations dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques de développement est plus que jamais au cœur des stratégies de lutte contre la pauvreté au Cameroun. Ici l'enjeu majeur étant l'amélioration des conditions et qualité de vie des populations en général et singulièrement dans la Commune de Makak.

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP), bras séculier de l'Etat dans la noble mission d'impliquer les populations aux choix de leur devenir, s'est doté dans sa troisième phase (PNDP III), d'un programme d'actions dénommé ScoreCard. Ce dernier est un outil qui permet aux populations à la base de s'exprimer sur leur degré de satisfaction ou non, dans l'accès aux services sociaux de base de qualité. Ce programme n'est que la matérialisation du principe de redevabilité des gouvernants vis-à-vis des gouvernés. Il est l'expression de toute **action formelle ou informelle de la part des citoyens ou des Organisations de la Société Civile (OSC) qui vise à :**

- ✓ Contrôler l'action publique ou à contraindre les acteurs du service public à rendre compte aux citoyens ;
- ✓ Apprécier la pertinence des projets/programmes ainsi que des moyens qui y sont affectés ;
- ✓ Réorienter les axes de développement en fonction des nouveaux besoins identifiés ;
- ✓ Compléter les mécanismes publics de contrôle (administratif, juridictionnel, parlementaire).

Le projet ScoreCard II consiste à réaliser la situation de référence devant conduire à la mise en place du mécanisme de Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) dans la Commune de Makaken relation avec les secteurs de l'eau, de l'éducation, de la santé et des services offerts par l'institution communale. L'objectif ici étant de consolider l'implication des populations dans la gestion de l'action publique afin de faciliter l'amélioration de la qualité des services rendus par les biens et services offerts dans l'espace communale de Makak aussi bien par le PNDP que par tout autre acteur de développement. L'opérationnalisation de ce programme passe par la réalisation d'une enquête d'opinion auprès des ménages, des services sectoriels et de l'institution communale ; la production d'un rapport d'enquête ; l'élaboration d'une planification stratégique pour la mise en œuvre des actions programmées et la mise en

place d'un dispositif de suivi-évaluation des actions programmées.

Pour mener à bien des actions ci-dessus citées, une approche méthodologique s'est imposée à nous. Celle-ci a été implémentée par le PNDP, l'Institut National de la Statistique (INS) et l'OSC Synergie d'Actions pour le Développement Local (SADEL). La méthode utilisée était basée sur l'enquête auprès d'un échantillon de 256 ménages ; quatre (04) services sectoriels (DDMINEE, DDMINSEC, Inspection d'arrondissement du MINDUB et le District de Santé) et l'institution communale. Les instruments d'enquête étaient les questionnaires disponibles sur ODK collect version V2022.2.2, téléchargées dans des tablettes. Les données recueillies par SADEL ont été centralisées, traitées et analysées sous la supervision du PNDP et l'appui technique de l'Institut Nationale de la Statistique (INS). Les résultats de cette enquête se résument en la perception des ménages enquêtés en termes de satisfaction dans l'accès et la qualité des services ci-dessus cités :

S'agissant de l'hydraulique, 45,1% des ménages enquêtés sont satisfaits par ce qu'ils ont à leur disposition, une eau de bonne qualité et disponible pendant toute l'année.

Pour ce qui est de la Santé, 40,9% des ménages enquêtés sont satisfaits de l'offre en service de santé ces 12 derniers mois. 59,8% des ménages apprécient le bon accueil et la présence régulière du personnel sanitaire. Quant au secteur de l'éducation, l'appréciation des ménages varie en fonction du sous-secteur. Dans le sous-secteur éducation de base, 43,3% (école maternelle) et 65% (école primaire) des ménages sont satisfaits de l'offre publique en matière d'enseignement. Dans le sous-secteur enseignement secondaire 60% des ménages enquêtés ont pour motif de satisfaction la disponibilité du personnel enseignant et la qualité des résultats obtenus.

En ce qui concerne la gouvernance municipale dans la commune de Makak 74.9 % de ménages sont parmi ceux qui ont eu à demander un service à la commune et estiment que l'accueil est bon et 35,4% de ces ménages sont satisfaits du temps mis pour obtenir le service demandé.

Dans une perspective améliorative, la Mairie de Makak devrait s'appesantir sur la définition d'une stratégie d'entretien des infrastructures existantes sur les trois secteurs cibles mis en exergue. S'agissant de la gouvernance, il semble judicieux pour la Mairie de Makak de faciliter la mise en place d'un mécanisme durable de participation des populations dans le cycle de vie des politiques publiques.

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

BUCREP	Bureau Central du Recensement et des Etudes de Population
CAMWATER	Cameroon Water
CCAP :	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CETIC :	Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial
CMA	Centre Médical d'Arrondissement
CSI	Centre de Santé Intégré
CVUV :	Communes et Villes Unies du Cameroun
DSCE :	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DDMINEE	Délégué Département du Ministère de l'Eau et de l'Energie
DDMINSEC	Délégué Département du Ministère des Enseignements Secondaire
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
FEICOM :	Fonds Spécial d'Equipements et d'Intervention Intercommunal
GIZ :	Deutsche Gesellschaft Internationale Zusammenarbeit (Agence de Coopération Internationale Allemande pour le Développement)
INS	Institut Nationale de la Statistique
MINATD :	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINEDUB :	Ministère de l'Education de Base
MINESEC :	Ministère des Enseignements Secondaires
MINSANTE :	Ministère de la Santé
OSC :	Organisation de la Société Civile
PCD :	Plan Communal de Développement
PNDP :	Programme National de Développement Participatif
SADEL	Synergie d'Actions pour le Développement Local
SDN30	Stratégie Nationale de Développement 2030
SYNCONYK	Syndicat des Communes du Nyong et Kellé

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Essences floristiques	13
Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune.....	19
Tableau 2.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune	20
Tableau 2.3 : Etat des lieux des services de l'éducation.....	21
Tableau 2.4 : Inventaire des services communaux	22
Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe	23
Tableau 3.2: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge.....	24
Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence	26
Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique	27
Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée	28
Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé.....	31
Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal point d'eau.....	32
Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau...	33
Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES.....	34
Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source	35
Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence.....	36
Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin	37
Tableau 3.14 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable	38
Tableau 3.15 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable	39
Tableau 3.16 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence. 41	
Tableau 3.18 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.....	43
Tableau 3.19 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	43
Tableau 3.20 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	44
Tableau 3.21 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel	

soignant.....	45
Tableau 3.22 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	46
Tableau 3.23 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.....	47
Tableau 3.24 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence.	49
Tableau 3.25 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence	51
Tableau 3.26 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire	52
Tableau 3.27 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public	52
Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement	55
Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle. 56	
Tableau 3.32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence.....	56
Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement	58
Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction	59
Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation	61
Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation.....	62
Tableau 3.38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service	63
Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal	64
Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal.....	65
Tableau 3.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction	67

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge	25
Figure 2 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages.	30
Figure 3 : Type d'acteurs de remise en service du principal point d'eau	32
Figure 4 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence.....	41
Figure 5 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal	66

LISTE CARTE ET DES PHOTOS ET

Carte de localisation de la Commune de Makak dans le Département du Nyong et Kellé dans la Région du Centre-Cameroun.....	11
PHOTO II.1 Marché de vivres de Makak	17

INTRODUCTION GENERALE

a) Contexte et justification

Le Gouvernement de la République du Cameroun a mis en place des cadres d'opérationnalisation de ses politiques nationales de développement. Il s'est engagé, à améliorer la gouvernance et la gestion stratégique de l'Etat à travers :

- ✓ La poursuite de la modernisation du système politique ;
- ✓ L'accélération des réformes relatives à l'amélioration de l'environnement des affaires ;
- ✓ L'amélioration de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques.

Il transparait clairement que l'atteinte des objectifs de développement et la réussite des actions envisagées dans le cadre, hier du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ; du Document de la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) et aujourd'hui la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND30) dépendent, en grande partie, de la qualité des règles, des institutions et des femmes et hommes chargés de l'opérationnalisation des actions et réformes stratégiques. Ainsi, la gouvernance est le socle sur lequel repose l'amélioration des conditions et qualité de vie des camerounaises et camerounais.

Sur le plan juridique et institutionnel, l'avènement de la Loi portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées est le reflet de la volonté réaffirmée des pouvoirs publics d'accélérer et d'approfondir le processus de décentralisation d'une part, et des aspirations des populations de participer davantage à la gestion des affaires locales, dans le respect de l'unité nationale, de l'intégrité du territoire et de la primauté de l'Etat d'autre part. Sur le plan politique et stratégique, la SDN30 vient confirmer l'indispensabilité de la décentralisation comme modèle de gouvernance de l'action publique, en faisant de ce dernier un de ses piliers, notamment au point 6.1 du Chapitre 6 portant sur la Gouvernance, la Décentralisation et la Gestion stratégique de l'Etat.

C'est dans cette dynamique que le Programme National Développement Participatif (PNDP) qui a été mis en place par le Gouvernement camerounais avec l'appui de ses partenaires au développement se veut le réceptacle de la mise en œuvre de la plupart des politiques publiques au niveau local. Après une première et une deuxième phase, le PNDP aujourd'hui, dans sa troisième phase, concourt au renforcement de la gestion des finances publiques locales ainsi qu'au processus participatif de développement au sein des communes en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité. Ainsi, ce dernier met un point d'orgue primo, sur l'engagement citoyen, en occurrence :

- ✓ La planification participative, visant à recueillir les besoins réels de toutes les couches socioprofessionnelles ;
- ✓ L'identification et la mise en œuvre des solutions endogènes ;
- ✓ Le suivi participatif de l'exécution des travaux de construction des ouvrages ;
- ✓ La mise en place d'un mécanisme d'entretien et maintenance des ouvrages ;
- ✓ L'appui à la production des bulletins communaux d'information ;
- ✓ La promotion des radios communautaires et des « écoutes groupées » ;
- ✓ L'organisation des compétitions afin de stimuler la performance des principaux acteurs ; La mise en place d'un mécanisme de gestion des doléances/plaintes (numéro vert, le n° 8567).

Et secundo, le PNDP promeut la consécration de l'évaluation de l'action publique au niveau communal, objet du présent rapport afin de faciliter la mise en place des mécanismes facilitant le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) par les populations des collectivités locales à travers l'opération de « **ScoreCard II** ».

b) Objectifs de la mission.

Les objectifs de la présente mission sont perceptibles d'un point de vue général et spécifique.

1- L'objectif général.

Comme toute enquête de satisfaction, l'objectif principal de l'enquête ScoreCard II dans la Commune de Makak est de capter la perception des populations sur la qualité de service rendu par l'offre de biens et services publics dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de l'éducation, de la santé et des services offerts par l'institution communale.

2- Les objectifs spécifiques.

De façon spécifique, la mission vise à :

- ✓ Apprécier et expliquer la satisfaction et l'insatisfaction des populations en rapport avec le service rendu par l'offre de biens et services publics dans les secteurs cibles ;
- ✓ Proposer à la commune un mécanisme visant à renforcer le processus du CCAP dans l'espace communal ;
- ✓ Faciliter au niveau de l'institution communale, l'appropriation de la nécessité de la mise en place d'un mécanisme durable du CCAP ;
- ✓ Proposer à l'institution communale les axes de promotion et de vulgarisation du CCAP.

c) Structure du document.

Le présent rapport de ScoreCard II dans la commune de Makak est un instrument non seulement d'analyse et d'appréciation mais également un outil de proposition en vue de

l'effectivité des mécanismes du CCAP. Il est structuré en six (06) grandes parties d'égale importance :

- INTRODUCTION GÉNÉRALE ;
- Chapitre I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE ;
- Chapitre II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MAKAK ;
- Chapitre III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES ;
- Chapitre IV : PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MAKAK ;
- CONCLUSION GENERALE ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS.

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard II ont été définis dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut Nationale de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Plan d'échantillonnage.

(i) Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard II couvre l'ensemble des sept zones de dénombrement préalablement identifiées durant le processus de cartographie dans la Commune de Makak. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans la commune de Makak pouvant être facilement enquêtées, il s'avère fastidieux d'interroger tous les ménages ordinaires de cette commune. Il s'est donc agi de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui a amené à passer par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

(ii) Méthode d'enquête.

Dans le but de faciliter le traitement et l'analyse des données collectées, l'INS, partenaire technique à la réalisation du ScoreCard II, a recommandé la méthode CAPI pour la collecte. Il s'agit dans cette méthode d'administrer les différents questionnaires aux enquêtés à l'aide des tablettes ou téléphones androïde. Pour ce faire, trois (03) applications ont été utilisées :

- ✓ **ODK collect** a permis d'administrer les différents questionnaires et de transmettre les formulaires renseignés au serveur central pour traitement ;
- ✓ **CS Entry** a permis de sélectionner les ménages échantillonnés et de faciliter leur identification sur le terrain grâce aux coordonnées GPS ;
- ✓ **Maps.me** a facilité la géolocalisation et l'accès aux ménages échantillonnés.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiées à double degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille de l'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard II est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard II a visé un échantillon représentatif de 256 ménages dans la Commune de Makak. Cette enquête s'appuie sur 16 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. 16 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard II.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune de Makak ont constitué des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et ont été sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'INS. Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jour étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de

dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après ont été utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

- ✓ P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ;
- ✓ P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h .

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h , M_i le nombre de ménages dans la ZDi, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZDi de la Commune h .

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1. La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZDi de la Commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{\text{ème}}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h . Donc :

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

SADEL est l'OSC sélectionnée pour le lot CE 5, dont fait partie la Commune de Makak en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données. Dans ce lot CE 5, SADEL, pour l'opérationnalisation de cette mission, a déployé un Responsable, des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de SADEL et le Responsable du lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard II et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs superviseurs et agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard II composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage des questionnaires, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du jeudi 23 au mardi 28 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 1.1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de Makak

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
01	550		16	0	0	0	RAS
02	551		16	0	0	0	RAS
03	552	MBAHGE, NGOUMAKONG	16	0	0	0	RAS
04	553	MABANDO, MOM II	16	0	0	0	RAS
05	554	SONG NTAP, SEPP, BAKOUKOU	16	0	0	0	RAS
06	555	LEP LIBONG, BIKOUKOUND	16	0	0	0	RAS
07	556	MANGO'O, MBENG, NGOUGOUM I	16	0	0	0	RAS
08	557	NGOUGOUM II, MOM GARE	16	0	0	0	RAS
09	558	NGOMBAS I, MINKA, BITOUTOUCK	16	0	0	0	RAS
10	559	BOUMKOK, MBEMNDJOCK, MABOUN	16	0	0	0	RAS
11	560	NGOMBAS II, SONG BAYA, LIKONGUE	16	0	0	0	RAS

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
12	561	MAYOS, NJANTIBDA, LOM, KOUKOUM, MINKOT MBEM	16	0	0	0	RAS
13	562	BENG NYONG, MAKAK I,	16	0	0	0	RAS
14	563	KAYA, LIBAMBA, MANDOGA	16	0	0	0	RAS
17	566	NKONGII, NGWATE	16	0	0	0	RAS
18	567	MBOGLOM, MBADJOCK	16	0	0	0	RAS
Total		40	240	0	0	0	RAS

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de SADEL, ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par SADEL dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, le personnel cadre de SADEL a bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MAKAK

Il s'agit dans ce chapitre de présenter sommairement la Commune de Makak les compétences transférées dans le contexte de décentralisation et met un point culminant sur l'analyse de l'offre des services et biens publics dans les secteurs de l'eau, de la santé, de l'éducation ainsi que les services communaux.

II.1 Présentation de la Commune de Makak

Cette présentation s'articule autour de quatre (04) points à savoir : la situation administrative et historique (II.1.1), la situation démographique (II.1.2), la situation géographique (II.1.3) et la situation socioéconomique et culturelle (II.1.4).

II.1.1 La situation administrative et historique.

KAK en langue locale désigne un arbre dont les fruits étaient consommés dans le temps par les éléphants. Les populations de NGANDA par MATOMB, dans le souci d'améliorer leur production agricole, ont profité des pistes créées par ces éléphants pour se retrouver dans un espace où ces arbres fruitiers existaient à profusion, d'où le nom MAKAK (plusieurs KAK). Ces populations venues de matomb, ngog-mapubi, ngog-lituba et Eseka étaient de clans Ndok-Béa, Ndok-Poll et Hou-Ndjock. Les principales familles rencontrées dans ces villages sont : Ndok-Bea, Ndok- Sul, Ndok-Nlet, Ndok-Poll, Ndok-Ngond, Lok-Send, Ngem, Pan, Hou-Ndjock, Pygmées. Il est important de relever que l'appellation makak est une émanation du colon qui, pour des raisons d'administration, souvent désignait les territoires du nom d'une de leurs caractéristiques dominantes. Ainsi en a-t-il été de makak comme relevé plus haut. Ceci est d'autant plus vrai qu'avant l'arrivée du colon, MAKAK s'appelait Song Ngoum Soga. Créée par la Loi N° 62/15 du 26 Novembre 1962, la Commune de Makak fait partie des premières institutions communales qui ont vu le jour aux lendemains de l'indépendance de la République du Cameroun. Située dans le Département du Nyong et Kellé dans la Région du centre, la Commune de Makak est constituée de 41 villages, et 08 quartiers en zone urbaine ; soit 41 Chefferies de 3^{eme} degré, 02 Chefferies de 2^{eme} degré et 01 Chefferie de 1^{er} degré.

II.1.2 La situation démographique

La population de la Commune de MAKAK est estimée à plus de 27 000 âmes, soit une densité d'environ 15,2 habitants/km². Outre les populations autochtones, on y rencontre d'autres populations allogènes venues d'horizons divers : du Centre, du Nord, de l'Ouest du

Nord-Ouest et même de l’Afrique de l’Ouest. Cette population, inégalement répartie dans l’espace communal, dissimulée dans les villages ci-après :

II.1.3 La situation géographique

(i) Localisation

La Commune de Makak couvre une superficie de 1290 kilomètres carrés, soit 129 000 hectares. Elle est limitée :

- Au Nord - Est par les Communes de Bondjock et Matomb ;
- Au Sud par les Communes de Mvengue et Ngomedzap ;
- Au Sud Est par la Commune d’Akono ;
- À l’Est par la Commune de Ngoumou ;
- Au Sud-ouest par la Commune de Lolodorf ;
- Au Nord-Ouest et à l’Ouest par la Commune d’Eséka

La commune de MAKAK compte 41 villages (MBAHGE, NGOUIMAKONG, MABANDO, MOM II, SONG NTAP, SEPP, BAKOUKOU, LEP LIBONG, BIKOUKOUND, MANGO’O, MBENG, NGOUGOUM I, NGOUGOUM II, MOM GARE, NGOMBAS I, MINKA, BITOUTOUCK, BOUMKOK, MBEMNDJOCK, MABOUN, NGOMBAS II, SONG BAYA, LIKONGUE, MAYOS, NJANTIBDA, LOM, KOUKOU, MINKOT MBEM, BENG NYONG, MAKAK I, MAKAK II, KAYA, LIBAMBA, MANDOGA, NKONGII, NGWATE, MBOGLOM, MBADJOCK, NGONG, EKOADJOM).

Carte de localisation de la Commune de Makak dans le Département du Nyong et Kellé dans la Région du Centre-Cameroun.



✓ **Le Climat**

La Commune de Makak est soumise à un climat équatorial de type guinéen à quatre saisons d'inégale durée : grande et petite saisons sèches, grande et petite saison de pluie. Elles s'étalent sur l'année selon le calendrier ci-après :

Mi-août – mi-novembre (03 mois) : Grande saison de pluie, cette période est qualifiée de Grande non par sa durée (qui d'ailleurs est très courte) mais par l'abondance et l'intensité des précipitations.

Mi-juin – mi-juillet (01 mois) : Petite saison sèche, Mi-mars – mi-juin (02 mois) : Petite saison de pluies,

Mi-novembre – mi-mars (04 mois) : Grande saison sèche.

Toutefois, ce découpage climatique n'est pas figé, des perturbations dues aux changements climatiques viennent souvent bouleverser ce calendrier saisonnier. C'est ainsi qu'on peut observer une variation du calendrier pluvial avec des pluies qui commencent plus tôt que prévu (en Février au lieu de Mars), et une variation des températures avec un allongement des périodes de froid.

Les températures varient en saison sèche entre 23 et 25 degrés et en saison pluvieuse entre 27 et 30 degrés. Toutefois on n'observe de variations de ce climat, imposée certainement par les changements climatiques.

(Source : DDMINADER Nyong et Kellé).

✓ **Les sols et relief**

Les sols les plus rencontrés ici sont des sols hydro morphes, organiques et ferralitiques. Les premiers se localisent à proximité des lits des principaux cours d'eau et dans certains bas-fonds étendus, tandis que les seconds occupent la quasi-totalité l'espace communal restant. Sur le plan agricole, les cultures de contre saison seront pratiquées en basse altitude et les cultures de rentes et vivrières sur les sols hydro morphes organiques et ferralitiques. Le relief de la commune emprunte fortement à la géomorphologie de la région. Il est très accidenté parce qu'essentiellement constitué de vallées, de collines et de montagnes. Cette géomorphologie fournit la justification de l'importance de son réseau hydrographique dont les cours d'eau ont pour lits ces multiples vallées. Elle explique aussi la difficile mobilisation des biens et des personnes.

✓ La flore et la faune

La Commune appartient au domaine de la forêt dense équatoriale dont l'écologie dépend essentiellement des influences climatiques, altitudinales et anthropiques. Les ressources fauniques y sont assez importantes malgré les pratiques traditionnelles de chasse.

Tableau 1 : _Essences floristiques

Flore		
Espèces ligneuses	Produits forestiers non ligneux	Fruitiers
Palmier à huileCacao	Cola, bitter cola	1. Manguier 2. Safoutier
Bubinga	Champignon	3. 3. goyavier
Azobe	Mangues	
Baobab	sauvages	
Arbre tampon		
Niove		
Parasolier		
Doussier		
Pachiloba		
Noisetier		
Fromager		
Bongo		
Quinquelibab		
Moabi		

Source PCD

Malgré sa disparition progressive due soit au braconnage ou à une chasse non réglementée, l'on retrouve encore dans la commune de Makak quelques espèces fauniques terrestre et aquatique, représentées dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : Espèces fauniques

Faune terrestre		Faune aquatique
Grands gibiers	Petits gibiers	
Antilopes Biches Phacochères Varans Mangouste Gorille Sanglier Chimpanzé Serpent boa	Écureuil Hérisson Porc-épic Lièvres Singes Rat	Carpes Silures Poisson courant Tilapia Poisson serpent Crabes Goujons Crustacées

Source : PCD

✓ **L'Hydrographie**

La Commune est arrosée par un réseau hydrographique dont l'ensemble des cours d'eau fait partie du bassin du Nyong avec plusieurs chutes dont la plus importante, d'une hauteur moyenne estimé à quarante mètres (40m) est celle de MPOUME. L'on y rencontre entre autres les RIVIERES LEP LIBONG, GRAND NEGBE, KAYA, LEP LIAA, NDONGO, LIYEGUE, LEP LIPAN, LEP MABEM, LEP TOM, SIBAKON, NLOIBI, LEP NGOUM, NGONG, MAMALE, BOUMLINGOM, NGO BADI, LEP SEE, KELLE, LEP DIKOMBAT, LEP NGOUND, NDJOCK-YAMBI, YAMAKOUBA, LEP DIKOS, TIBIDISSOM, KOYOP, KABO, NGWATE, MBANDJOCK, BAOUM, NKOUMADOUM, MINTAMBA, MBOULE,

II.1.4 La situation socioéconomique et culturelle

(i) Les activités socioéconomiques

L'économie locale renvoie à toute activité visant à créer des richesses ou apporter une plus-value dans la Commune. Pour ce qui est de la commune de MAKAK, l'économie est dominée par le petit commerce, l'artisanat, l'élevage, l'agriculture, la restauration, l'hébergement et dans une moindre mesure la micro-finance.

L'Agriculture

L'agriculture dans la Commune de Makak se limite à la production des noix de palme, du cacao, de la banane plantain, du manioc, du maïs, du macabo, des arachides et utilise un outillage rudimentaire. La main d'œuvre utilisée est essentiellement familiale et non rémunérée. Il s'agit ici d'une agriculture extensive à très faible production et dont la consommation est beaucoup plus réservée aux besoins des familles. Elle fait également face à des problèmes tels que l'absence du matériel végétal amélioré, le non-respect des techniques culturales, les maladies des plantes.

L'élevage et la pêche

L'activité pastorale de l'espace urbain est à la fois bovine avec un cheptel estimé à 85 têtes, ovine avec 205 têtes, caprine avec 255 têtes, porcine avec 245 têtes, avicole avec 2500 poulets de chair et 500 pondeuses. A cet élevage s'ajoute celui des oies, canards, des cobayes qui reste encore embryonnaire.

Il faut également relever que la pisciculture est un pan non négligeable de cet élevage avec des espèces telles que le tilapia, l'hethertis (race locale), et le claris.

Plusieurs obstacles entravent cependant le développement de cette activité à savoir l'absence de marché à bétail, la modestie des moyens financiers des éleveurs, les maladies des bêtes (zoonoses), le coût élevé des produits vétérinaires, pour ne citer que ceux-là.

L'Artisanat

Des artisans sont recensés et parsemés dans la Commune ; ils sont pour la plupart des menuisiers, des coiffeurs, des cordonniers, des horlogers, des réparateurs de moto, des bouchers, vanniers, sculpteurs ; ils exercent tant dans les quartiers que sur les places du marché. Dans ce domaine d'activité, l'on retrouve beaucoup plus le personnel temporaire et des jeunes en apprentissage.

Le Commerce

La vente des produits agricoles (vivres frais) dans les marchés, des boissons avec deux concessionnaires (SABC, Guinness), des vêtements, des chaussures, de sacs à main de médicaments, de gaz domestique, de la quincaillerie, des pièces détachées de moto et véhicules, des produits pétroliers, des produits phytosanitaires et autres produits de première nécessité (savon, sucre, riz, pétrole, papier, allumettes, ...) dans les échoppes et boutiques constitue l'essentiel de l'activité commerciale de l'espace urbain communal.

Le commerce ici est freiné par la vétusté, l'insuffisance et le faible équipement des infrastructures marchandes de la commune, la difficulté de mobilisation des biens et des personnes accentuées par le mauvais état du réseau routier et la rareté des moyens de

transport, l'absence d'éclairage public dans les marchés et de toilettes...

Les Services bancaires et financiers

Les banques proprement dites n'existent pas encore dans la commune. La finance est assurée par les établissements de micro finances telles qu'EXPRESS UNION et MC2 dont les services se résument à la collecte de l'épargne, au transfert d'argent et à l'octroi des crédits. Ces entreprises n'ont pour chacune qu'une agence et emploient un maximum de 04 salariés chacune.

Transports

Le transport inter et intra urbain est aussi très peu développé. Il n'existe pas d'agence de voyage de première catégorie. Le transport interurbain est assuré par des véhicules qui optent récupérer leurs passagers le long de la route. A la fin, le petit espace réservé à la gare routière ne sert pas à grand-chose. Ces transporteurs sont réunis en un syndicat qui jusque-là n'est pas encore légalisé.

Le train dessert également la Commune de Makak où il embarque ou débarque aux gares de Minka, Mom I et Makak.

La desserte à l'intérieur de la Commune est rendue possible par l'activité des moto-taximen qui se recrutent au sein de la population jeune. Ce type de transport contribue, dans une proportion non négligeable, à la résorption du chômage des jeunes.

Le bac est un moyen qui permet la traversée du fleuve Nyong pour atteindre l'ensemble des villages de la commune situés de l'autre côté de celui-ci.

Hébergement et restauration

Quatre auberges sont identifiées dans la commune précisément dans l'espace urbain. Il s'agit de : Santa Barbara, Beau Séjour et Complexe Touristique NJIKI MPECK, Agri-Club. Au-delà de l'hébergement elles proposent habituellement d'autres services tels que le bar et la restauration. Leur activité facilite le séjour des étrangers et les échanges avec l'extérieur.

En marge de ces auberges, il existe plusieurs restaurants localisés surtout au marché central ; ils n'offrent exclusivement que des repas. A ceux-ci, il faut adjoindre les cafeterias.

Services informatiques, de maintenance et de communication

L'on trouve dans la commune et principalement dans la ville communale les secrétariats bureautiques, les call-box, la CAMPOST. Ces services sont beaucoup plus fragilisés par l'instabilité de l'énergie électrique.

L'exploitation forestière

L'exploitation forestière porte principalement sur l'exploitation du bois. On rencontre au sein de la Commune, les petits exploitants généralement des clandestins ou abatteurs individuels qui écument les différents villages. Leurs produits sont destinés à la vente clandestine.

Collecte de produits forestiers non ligneux.

La collecte des produits non ligneux des forêts de la Commune se fait généralement par le ramassage et la cueillette. Les produits non ligneux rencontrés se présentent sous diverses formes. On peut citer : les fruits, les écorces, les feuilles, les insectes. En définitive, on peut affirmer que les forêts de la Commune sont riches en produits forestiers non ligneux, qui sont destinés non seulement à l'auto consommation, mais aussi à la commercialisation et à la pharmacopée traditionnelle. Les autres localités de la Commune.

PHOTO II.1 Marché de vivres de Makak



Source : phase de sensibilisation pour la réalisation du ScoreCard II.

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

Sous l'égide des lois de décentralisation de 2004 (lois d'orientation sur la décentralisation au Cameroun), de nombreuses compétences ont été transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), notamment dans les domaines du développement sanitaire, économique, social, éducatif, culturel et sportif.

La loi portant code général des CTD du 24 décembre 2019, en même temps qu'elle maintient les compétences transférées aux CTD, elle vient davantage les élargir. Ceci, afin de

permettre une meilleure application du principe de subsidiarité, c'est-à-dire, agir de manière donner une plus grande satisfaction aux attentes et besoins de proximité des populations locales. En outre, parmi les compétences transférées par les lois de 2004 et reprises par le code général des CTD, onze nouvelles compétences ont été transférées aux CTD à raison de sept pour les communes, il s'agit de :

- L'exploitation des substances minérales non concessibles,
- L'élaboration et la mise en place des plans communaux spécifiques de prévention des risques et interventions d'urgence en cas de catastrophe,
- La pré-collecte et la gestion au niveau local des ordures ménagères,
- Le recrutement et la gestion du personnel médical des centres intégrés et des centres médicaux d'arrondissement ;
- Le recrutement et la prise en charge du personnel enseignant et d'appoint dans les écoles maternelles et primaires ainsi que dans les établissements préscolaires ;
- La création et l'exploitation des parcs de loisirs ;
- L'organisation des manifestations socioculturelles à des fins de loisirs.

En somme, ce nouveau cadre réglementaire et législatif de disponibilité et d'accessibilité aux services publics dans l'espace communal, va rejoindre d'une façon remarquable l'ensemble du dispositif légal régissant la gestion de l'eau (loi N°98/005 du 14 avril 1998).

II.3 Analyse de l'offre dans les secteurs de l'eau, de l'éducation, de la santé et des services communaux.

Une analyse minutieuse des données collectées auprès des services sectoriels des secteurs cibles ainsi qu'auprès de l'institution communale nous conduit à établir des constats dans les tableaux ci-dessous :

II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau.

Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type	Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel
Puits avec pompe à motricité humaine	10	10	10	1
Puits avec pompe électrique	04	04	00	00
Forages avec pompe à motricité humaine	90	85	40	41
Forage avec pompe électrique	1	1	1	1
Borne-fontaine	9	0	03	03
Source	60	60	60	08
Réseau d'adduction d'eau communal	01	10	01	00
Total	175	170	115	54

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

A l'observation, du tableau ci-dessus, la Commune de Makak qui compte 175 points d'eau potable est insuffisamment fournie au-vue de sa taille en termes de sa population et de son espace territorial. En plus, le peu d'infrastructures existantes non seulement ne fonctionnent pas régulièrement mais manque également des mécanismes de gestion autonome. Il faut noter que ce nombre en contradiction avec celui du DDMINEE qui lui comptabilise 90 points d'eau potable. Il y apparait une faible collaboration entre ces deux institutions.

II.2.2 Secteur Santé

Tableau 2.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formation sanitaire fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser)
Centre de santé / Centre de santé intégrée	14	14	14	Oui				Oui	
Centre Médical d'Arrondissement	1	1	1	Oui				Oui	
Hôpital de district	0	0	0	-	-	-	-	-	
Hôpital régional	0	0	0	-	-	-	-	-	
Hôpital de référence	0	0	0	-	-	-	-	-	
Formation sanitaire privée	4	4	4	-	-	-	-	-	
Autres (à préciser)									
Total	15	15	15						

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau nous indique que la Commune de Makak dispose au total de 14 formations sanitaires donc 4 publics et 10 privés. Il y apparaît que le soutien de la commune est exclusivement destiné aux formations sanitaires publiques.

II.2.3 Secteur de l'éducation

Tableau 2.3 : Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	-	18	0	18	18
	Privé laïc	-	-	-	-	-
	Privé confessionnel		08	0	08	08
	Ecole de parents		0	-	-	-
Primaire	Public	-	39	0	39	39
	Privé laïc	-	-	-	-	-
	Privé confessionnel	-	10	0	10	10
	Ecole de parents	-	00	00	00	00
Secondaire 1 ^{er} cycle	Public	-	06	0	05	05
	Privé laïc	-	-	-	-	-
	Privé confessionnel	-	00	00	00	00
	Ecole de parents	-	-	-	-	-
Secondaire 2 ^{ème} cycle	Public	-	03	0	03	03
	Privé laïc	-	01	0	01	01
	Privé confessionnel	-	02	0	02	02
	Ecole de parents	-	-	-	-	-
Total		-	89	0	89	89

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau ci-dessus nous renseigne à suffisance sur le potentiel de la Commune de Makak en matière d'éducation, notamment dans les trois ordres : maternel, primaire et secondaire.

Pour ce qui est de la maternelle, si la carte scolaire ne donne aucune indication sur ses prévisions, on note l'existence et l'effectivité de 26 établissements donc 18 publiques et 08 confessionnelles. On note que les 26 établissements ont un APEE fonctionnel. On observe également que cet ordre d'enseignement ne couvre pas les 41 villages de la commune.

S'agissant du cycle primaire le tableau nous indique l'existence et l'opérationnalisation de 49 écoles donc 39 publiques, 10 confessionnelles et toutes ayant un APEE fonctionnel.

Quant au cycle secondaire, on dénombre d'après le tableau ci-dessus 12 établissements : 03 Lycées d'enseignement général, 01 CETIC, 05 CES, et 03 collège privé confessionnel. Tous ces établissements ont un APEE fonctionnel. Dans l'ensemble, on note que

l'enseignement technique est moins nanti en établissement scolaire existant dans la Commune de Makak ; et des efforts doivent être faits pour renverser cette tendance.

II.2.4 Secteur des services communaux

Il s'agit ici de faire l'inventaire des services rendus par l'institution communale de Makak et d'apprécier le niveau de satisfaction des populations bénéficiaires de ces services.

Tableau 2.4 : Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Etablissement d'actes d'état-civil	Oui	30
Délivrance des documents d'urbanisme	Oui	14
Aménagement des voiries	Oui	365
Gestion des déchets / Assainissement	Non	-
Légalisation des documents	Oui	02
Authentification des documents	Oui	07
Hygiène et salubrité	Oui	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Oui	
Aménagement des aires de jeux	Non	
Eclairage public	Oui	
Transport public	Non	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Oui	
Autres (à préciser)	-	

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau ci-dessus montre que la Commune de Makak délivre des services relatifs à : l'établissement des actes d'état civil, la légalisation et l'authentification des documents, la délivrance des documents d'urbanisme, l'hygiène et salubrité, l'aménagement des voiries, l'éclairage public, l'aménagement des espaces vert ainsi que l'assistance et appuis aux personnes socialement vulnérables. Il y ressort également que la commune ne délivre pas des services en matière de la gestion des déchets/assainissement, d'aménagement des aires de jeux et du transport public. Le tableau nous renseigne aussi sur la durée de délivrance d'un service. C'est ainsi qu'on s'aperçoit qu'il faut un an pour que la commune réalise une activité d'aménagement de la voirie ; un mois pour délivrer un acte d'état civil, ; deux jours pour légaliser un document et une semaine pour l'authentification d'un document. Au vu de la

règlementation et des urgences qui s'impose généralement aux usagers ce temps mériterait d'être revu à la baisse, afin de rendre plus attrayant le service de l'institution communale.

ITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVES DANS LES SECTEURS CIBLES

L'objectif de ce chapitre est de restituer les principaux résultats de l'enquête de perception sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services rendus par la Commune de Makak en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs.

Cette enquête est orientée essentiellement vers les ménages et une attention particulière est portée sur l'âge et le sexe des répondants. Une telle précision permet de prendre en compte les aspects de genre dans l'appréciation des réponses collectées d'une part, et la formulation des améliorations à suggérer d'autre part. Les principaux résultats s'articulent en cinq sections à savoir : la description de la population enquêtée, l'approvisionnement en eau potable, les services de santé, les services de l'éducation de base et des enseignements secondaires et enfin la fourniture des services communaux.

III.1 Description de la population enquêtée.

L'échantillon de l'enquête était composé de 300 ménages. Le taux de couverture de cet échantillon a été de 100% pendant l'enquête. Autrement dit, tous les ménages de l'échantillon ont été enquêtés. Dans chacun de ces ménages, les enquêtés étaient prioritairement le chef de ménage ; et, en cas d'absence de celui-ci, tout autre membre résident majeur et/ou compétent du ménage disposant des informations sur le ménage et présent lors de l'enquête pouvait devenir répondant.

Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe

		Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage						Total
		Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)	
Strate de résidence	Urbaine	56,9	12,1	27,6	,0	1,7	1,7	100,0
	Rurale	68,2	10,4	15,6	,9	2,4	2,4	100,0
	Total	65,8	10,8	18,2	,7	2,2	2,2	100,0

Source : Enquête CCAP2, Makak 2022

A la lecture du tableau 3.1 ci-dessus, il ressort que la proportion des personnes enquêtées ayant un lien avec le chef de ménage en zone urbaine soit 56,9% est différente de celle des personnes enquêtées en zone rurale 68,2%. En milieu urbain, les conjoint(e)s du chef de ménage représentent douze virgule un pour cent des répondants contre dix virgule quatre pour cent en milieu rurale ; cette proportion est élevée au niveau des enfants, soit 27,6% en zone urbaine contre 15,6% en zone rurale. Ce qui revient à constater que la majorité des répondants en zone rurale étaient des chefs de ménage eux-mêmes tandis qu'en zone urbaine, les répondants sont variables dans l'ensemble. En somme, on en déduit que les données collectées sont fiables.

Tableau 3.2: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

		Sexe de l'enquêté								
		Masculin			Féminin			Total		
		Strate de résidence			Strate de résidence			Strate de résidence		
		Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total
Groupe d'âges du répondant	Moins de 20 ans	31,3	3,6	8,9	19,2	4,1	8,0	25,9	3,8	8,6
	[20 - 35[	15,6	10,2	11,2	30,8	25,7	27,0	22,4	15,6	17,1
	[35 - 50[	15,6	30,7	27,8	26,9	37,8	35,0	20,7	33,2	30,5
	Plus de 50 ans	37,5	55,5	52,1	23,1	32,4	30,0	31,0	47,4	43,9
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

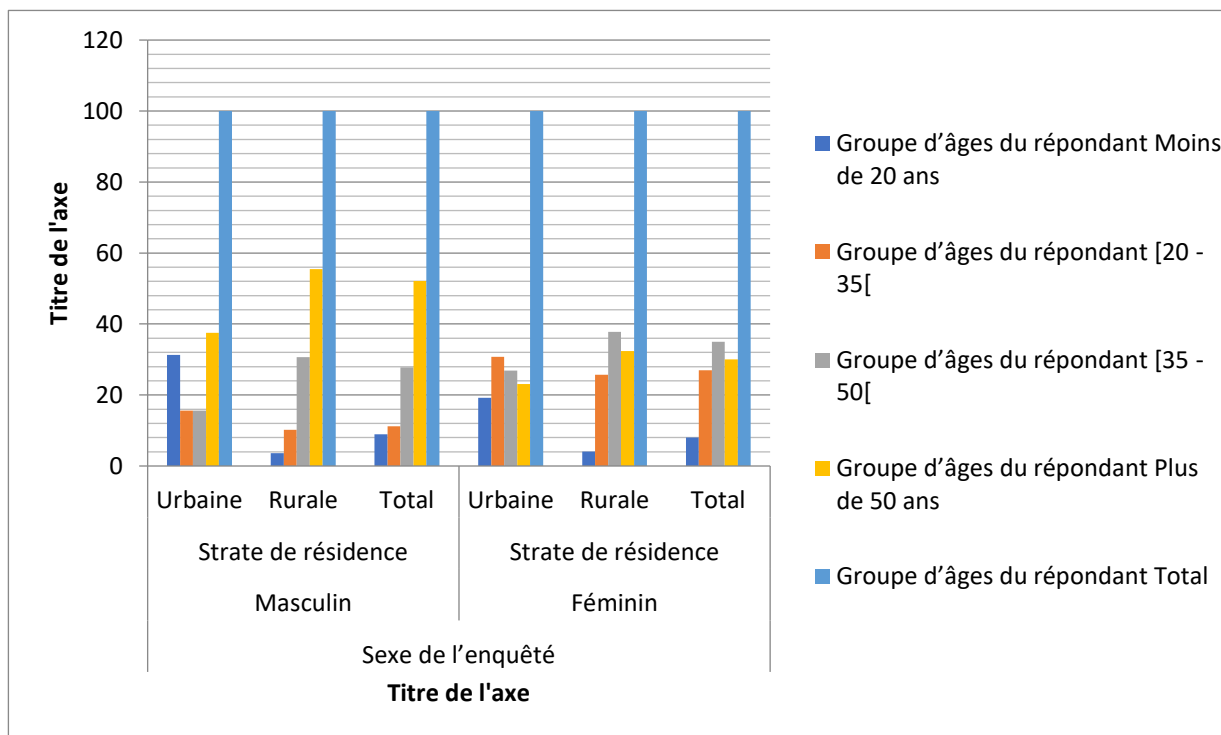
Source: Enquête CCAP2, Makak 2022

A l'analyse du tableau ci-dessus, il ressort que 52,1% des répondants sont de sexe masculin tandis que les femmes âgées de plus de 50 ans représentent 30,0% ; soit un peu plus de la moitié du pourcentage masculin. Ce qui revient à dire qu'aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine, les personnes de sexe masculin ou féminin âgées de plus de 50 ans ont participé favorablement à apporter des données à notre enquête et les autres tranches d'âges se situant en dessous de 40% du pourcentage total des répondants.

La description de la population enquêtée a permis de dresser le profil des répondants. Il en ressort que celle-ci se recrute parmi toutes les couches de la société et prend en compte l'âge, le sexe, le milieu de résidence et le statut du répondant sur la conduite du ménage. Les résultats qui vont suivre permettront d'apprécier la perception des ménages par rapport à l'approvisionnement en eau potable.

Figure 1 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

La figure ci-dessous illustre en couleur et en chiffres les analyses relatives à la répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge.



III.2 Approvisionnement en eau potable

Selon l'Organisation mondiale de la santé et l'UNICEF, 90% de la population mondiale utilise au moins des services de base en matière d'eau potable en 2020, contre 88% en 2015. Si les tendances actuelles se poursuivent, le monde atteindra certainement une couverture d'ici 2030, accomplissant ainsi l'un des objectifs du développement durable (ODD) qui est l'accès universel à au moins une source d'approvisionnement en eau potable. Cependant, plusieurs millions de personnes n'ont toujours pas accès aux services d'eau potable et la situation des pays en développement semble préoccupante. Le Cameroun n'échappe pas à cette réalité malgré le fait que, depuis 2004 le gouvernement a entrepris l'amélioration de l'offre des services d'eau potable à travers les processus de décentralisation. Selon l'Arrêté N°2010/00000298/A/MINEE du 01/09/2010, les conditions et modalités techniques d'alimentation de l'offre en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution incombe aux Communes. Aujourd'hui, presque 12 ans après, il n'est pas superflu

de marquer un temps d'arrêt pour apprécier non seulement l'effectivité de cet arrêté, mais également la satisfaction des populations concernant ce secteur vital pour l'amélioration de leur bien-être. Ainsi, l'objectif de cette section est de présenter les résultats du contrôle de l'action citoyenne concernant l'offre de l'eau potable dans la Commune de Makak. Les résultats de l'étude sont répartis autour des principaux points ci-après : l'inventaire des points d'accès à l'eau potable, leur fonctionnalité, les mécanismes de gestion et d'entretien et la satisfaction des ménages quant à l'utilisation des services de l'eau dans la commune.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune de Makak

Il s'agira dans cette sous-section d'apprécier la typologie des points d'approvisionnement en eau potable dans la commune de Makak.

Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

		Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Puits à ciel ouvert	Forages avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Borne-fontaine	Source	Marre	Réseau d'adduction d'eau	Adduction en eau potable (CAMWATER)	Rivière	Autre
Strate de résidence	Urbaine	34,5	,0	,0	51,7	1,7	1,7	19,0	5,2	,0	,0	20,7	10,3
	Rurale	61,1	,5	18,0	26,1	1,4	8,1	61,6	44,5	5,2	,5	61,1	1,4
	Total	55,4	,4	14,1	31,6	1,5	6,7	52,4	36,1	4,1	,4	52,4	3,3

Source : Enquête CCAP2, Makak 2022

Le tableau 3.3 ci-dessus révèle que, dans cette commune, 34,5% des ménages en milieu ont pour principal point d'approvisionnement en eau potable un puits avec pompe à motricité humaine et 51,7% des ménages utilisent un forage avec pompe à motricité humaine. On note en revanche que 61,6% des ménages s'approvisionnent à une source et 61,1% de ces ménages situés en zone rurale déclarent que les puits avec pompe à motricité humaine sont leur principal point d'approvisionnement en eau potable.

Après avoir observé la disponibilité des différents points d'eau, l'enquête s'intéresse à l'usage qui en est fait par les ménages de la Commune de Makak (Tableau 3.4).

Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique

		Proportion (%) de ménages utilisant une source d'eau publique	Principale source d'approvisionnement en eau					
			Puits avec pompe à motricité humaine	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Borne-fontaine	Total
Strate de résidence	Urbaine	62,1	30,6	61,1	5,6	,0	2,8	100,0
	Rurale	43,6	34,8	52,2	7,6	1,1	4,3	100,0
	Total	47,6	33,6	54,7	7,0	,8	3,9	100,0

Source : Enquête CCAP2, Makak 2022

À la lecture du tableau, nous remarquons que, sur 100% des ménages enquêtés, 33,6% déclarent utiliser un puits avec pompe à motricité humaine comme principale point public d'approvisionnement en eau et 54,7% font usage des forages avec pompe à motricité humaine. Le tableau ci-dessus révèle que la proportion des ménages enquêtés fait usage principalement d'une source d'eau public en milieu urbaine ; soit 62,1 de ces ménages. Même si une proportion des ménages en zone rurale s'approvisionne à une source d'eau publique, qu'elle soit puits ou forage avec pompe à motricité humaine, toujours est-il qu'il y a un fort pourcentage en offre publique. Nous en déduisons que dans la Commune de Makak l'offre en eau est existante. Toutefois, des efforts supplémentaires seraient à envisager pour assurer aux ménages de la commune l'accès à une eau potable.

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune de Makak

Dans cette partie du rapport nous analysons l'accès aux points d'eau, la disponibilité et l'utilisation des points d'eau. Cette présentation sera assortie d'un bref commentaire sur les données des ménages concernant le secteur hydraulique dans la Commune de Makak.

Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

		Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année	Proportion (%) de ménages ayant accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée	Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée					
				Puits avec pompe à motricité humaine	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Borne-fontaine	Total
Strate de résidence	Urbaine	53,4	24,1	50,0	35,7	14,3	,0	,0	100,0
	Rurale	36,0	28,4	46,7	35,0	10,0	1,7	6,7	100,0
	Total	39,8	27,5	47,3	35,1	10,8	1,4	5,4	100,0

Source : Enquête CCAP2, Makak 2022

Le tableau ci-dessus permet d'établir qu'en zone urbaine, les puits avec pompe à motricité humaine sont la principale source d'approvisionnement en eau. Au regard des chiffres contenus dans le tableau ci-dessus, 53,4% des ménages déclarent de la disponibilité de cette source d'approvisionnement en toute l'année contre 36,0% en zone rurale. Par ailleurs, 24,1% des ménages déclarent y avoir accès tout au long de la journée en zone urbaine contre 28,4% en zone rurale. On en déduit que le puits avec pompe à motricité humaine est plus accessible suivi du forage avec pompe à motricité humaine et de la source. Cette tendance est similaire tant en milieu urbaine qu'en milieu rurale et se vérifie aussi bien en terme de disponibilité que d'accessibilité. La problématique de l'eau est aujourd'hui une préoccupation mondiale. En effet, la consommation en eau croît à un rythme effréné au regard de la croissance démographique et du réchauffement climatique. D'où la nécessité d'optimiser l'existant en vue de faire face aux besoins des ménages.

Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

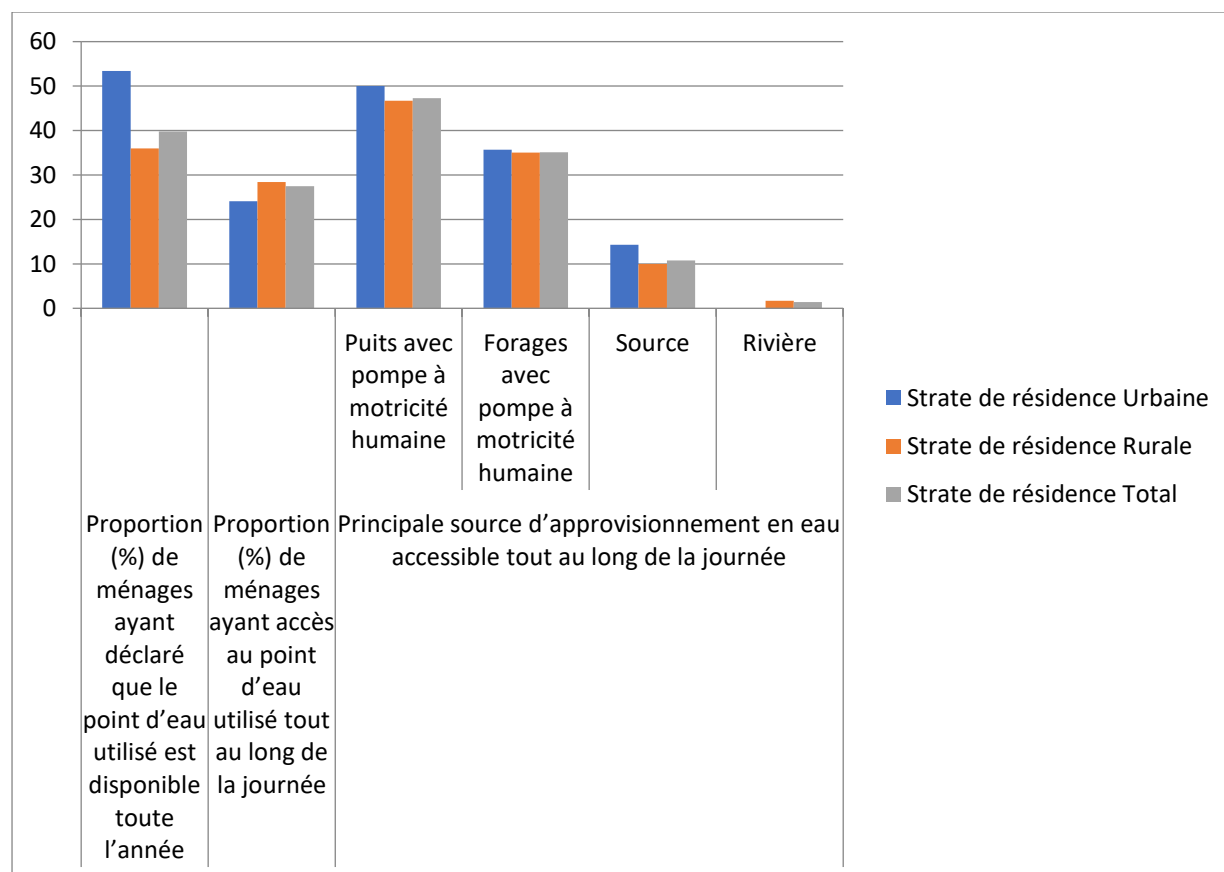
		Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau			
			Une fois	Deux fois	Trois fois	Total
Strate de résidence	Urbaine	72,7	4,5	59,1	36,4	100,0
	Rurale	78,1	6,3	18,8	75,0	100,0
	Total	75,9	5,6	35,2	59,3	100,0

Source: *Enquête CCAP2, Makak 2022*

Il ressort de ce tableau qu'en milieu urbain, 72,7% de ménages enquêtés affirment que la principale source d'approvisionnement en eau disponible correspond à leur besoin. Soit une franche de 4,5% déclare y avoir accès une fois par jour et 59,1% disent y avoir accès deux fois par jour. Une franche médiane de 36,4% affirme y avoir accès trois fois au cours de la journée. On relève par contre qu'en milieu rural, la franche médiane représente 75,0% de ménages qui affirment y avoir accès trois par jour, celle intermédiaire, soit 18,8% y a accès deux par jour et la plus faible, soit 6,3% y accède une fois au cours de la journée. En termes d'accessibilité journalière, on révèle que les ménages en milieu rural ont plus d'ouverture au principal point d'approvisionnement en eau. Les trois franchises assorties de la proportion des ménages enquêtés permettent de relever en termes d'hypothèses que la franche qui y accède trois en milieu urbaine tend à exprimer plus de besoin en eau et profite sa proximité avec la principale source au quotidien. Les deux autres franchises résultent des conséquences de la gestion du principal point d'eau. En milieu rurale par contre, la tendance est inversée parce que l'accès et la disponibilité du principal point d'eau sont constants en fonction des besoins exprimés par les ménages.

Figure 2 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages.

La figure ci-dessous illustre en couleur et en chiffre les analyse sur la correspondance entre disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages.



Source : Enquête CCAP2, Makak 2022

III.2.3 Entretien et maintenance de points d’eau dans la commune

Tout point d’eau devrait avoir un dispositif d’entretien et de maintenance afin de le pérenniser, car des pannes peuvent très vite arriver et pourraient empêcher aux ménages de bénéficier de cette offre de service public. Le tableau suivant présente la proportion des ménages dont le principal point d’eau a été en panne et le temps mis pour qu’il soit réparé au cours des 06 derniers mois.

Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

		Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d'eau a été panne au cours des 6 derniers mois	Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau					
			Moins d'une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Plus de trois mois	Pas encore	Total
Strate de résidence	Urbaine	22,2	,0	,0	62,5	,0	37,5	100,0
	Rurale	28,3	11,5	42,3	38,5	7,7	,0	100,0
	Total	26,6	8,8	32,4	44,1	5,9	8,8	100,0

Source : Enquête CCAP2, Makak 2022

A l'observation le tableau ci-dessus relève que, 28,3% de ménages enquêtés en milieu rural déclarent que leur point d'eau principal est tombé en panne au cours des 06 derniers mois tandis qu'en milieu urbain, 22,2% de ménages ont vu leurs principal point d'eau tomber en panne au cours des 06 derniers mois. Il y a à relever que le temps mis pour la réparation du point d'eau est disproportionné selon que l'on se trouve en milieu urbain ou rural. En somme, en milieu urbaine, on identifie deux variables de ménages : l'une qui représente 62,5% de ménages voit la réparation de la panne intervenir entre un et trois mois tandis que l'autre, représente 37,5% de ménages déclarent que la panne n'est pas encore réparée. Il n'existe aucune similitude avec le milieu rural puisqu'ici les ménages affirment que la réparation intervient à proportion inégale ; à savoir 42,3% de ces ménages voient la réparation intervenir entre une semaine et un mois et 38,5% de ménages voient cette réparation intervenir entre un et trois mois après la panne. La rapidité avec laquelle le réparateur intervient en milieu rural comparativement au milieu urbain se justifie à plusieurs titres. D'où l'affirmation de 11,5% de ménages en zone rurale contre 0% en zone urbaine par rapport au temps mis pour la réparation qui intervient à moins d'une semaine après la panne. En conclusion, l'on note que le temps moyen mis pour la réparation d'une panne est relativement plus court en zone urbaine qu'en zone rurale.

Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal point d'eau

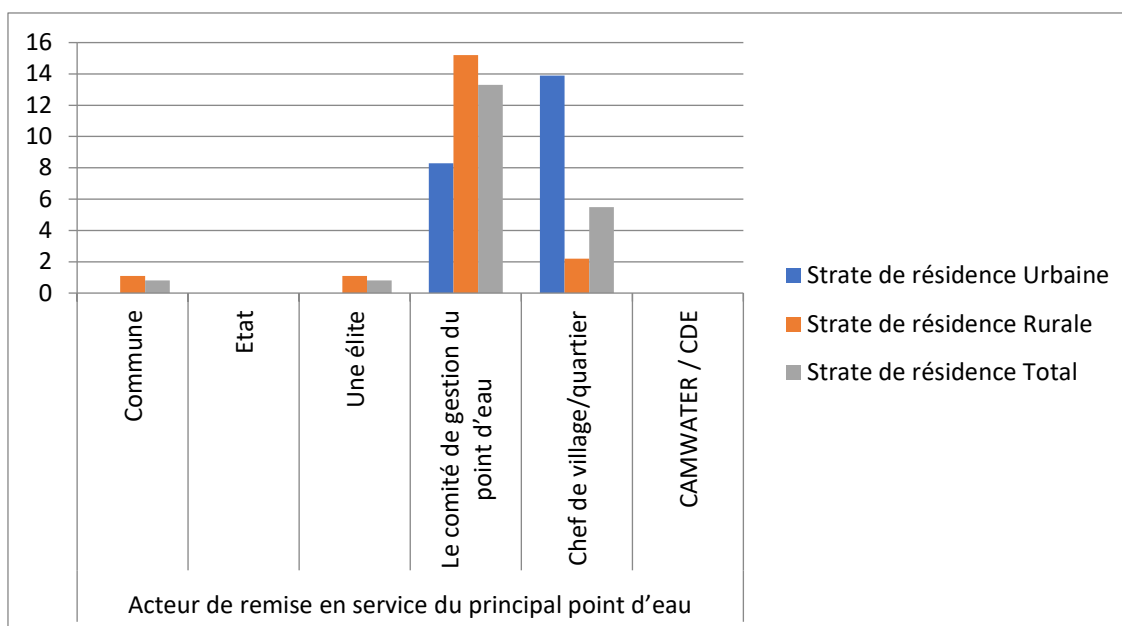
		Acteur de remise en service du principal point d'eau						
		Commune	Etat	Une élite	Le comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	CAMWATER / CDE	Autres partenaires
Strate de résidence	Urbaine	,0	,0	,0	8,3	13,9	,0	2,8
	Rurale	1,1	,0	1,1	15,2	2,2	,0	12,0
	Total	,8	,0	,8	13,3	5,5	,0	9,4

Source : Enquête CCAP2, Makak 2022

Le tableau ci-dessus présente les types d'acteurs qui existent dans la remise en service du principal point d'eau. A l'observation, nous constatons que principalement trois types acteurs interviennent dans la chaîne de remise en service en cas de panne ou d'interruption. En milieu urbain, 8,3% des ménages enquêtés affirment que les problèmes liés à la gestion et entretien des points d'eau sont pris en charge par le Comité de gestion du point d'eau, 13,9% et 2,8% déclarent que les acteurs majeurs de remise en service sont respectivement le chef de quartier/village ou Autres partenaires. En revanche, l'enquête révèle qu'en milieu rural 15,2% des ménages affirment que le point d'eau est remis en service par les soins du GOGES et 12,0% déclarent que leur principal point d'eau est remis en service par les autres partenaires. Il faut remarquer avec emphase la quasi inexistence de la Commune et des services sectoriels de l'Etat dans la chaîne de remise en service du principal point d'eau aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine.

Figure 4 : Type d'acteurs de remise en service du principal point d'eau

La présente figure illustre en couleur et en chiffre les types d'acteurs qui existent dans la remise en service du principal point d'eau, et participe à expliciter davantage les analyses du tableau 3.8.



Source : Enquête CCAP2, Makak 2022

Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

		Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal de point d'eau				
		COGES	Commune	CAMWATER	Communauté	Autres
Strate de résidence	Urbaine	44,4	5,6	2,8	61,1	11,1
	Rurale	52,2	5,4	4,3	67,4	3,3
	Total	50,0	5,5	3,9	65,6	5,5

Source : Enquête CCAP2, Makak 2022

Dans l'analyse du tableau ci-dessus, on note une implication du COGES aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Par ailleurs, la communauté fait une forte intervention dans ces différentes opérations. Car tandis que le COGES marque les pourcentages de 44,4% en zone urbaine et 52,2% en zone rurale, la communauté elle-même intervient en premier ressort ; soit 61,1% en milieu urbain et 67,4% en milieu rural. Toutefois, l'institution communale apparaît en seconde zone aux côtés des autres intervenants avec respectivement 5,6% en zone urbaine et 5,4% en zone rurale. En dépit de la faible intervention de la commune et de la CAMWATER dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal de point d'eau, on note, pour s'en féliciter le désir des communautés à prendre part à l'amélioration de ce service public vital au sein de leur collectivité.

Le tableau ci-dessous analyse la contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES.

Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

		Montant moyen annuel de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES					
				Jour	Mois	Trimestre	Semestre	Année	Total
Strate de résidence	Urbaine	3937,5	18,8	,0	62,5	,0	37,5	,0	100,0
	Rurale	32266,7	8,9	2,2	71,1	2,2	,0	24,4	100,0
	Total	24836,1	11,5	1,6	68,9	1,6	9,8	18,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, Makak 2022

La contribution financière apparaît comme élément fondamental pour le fonctionnement du COGES à l'observation du tableau ci-dessus. On remarque qu'en zone rurale la contribution annuelle par ménage en rapport avec le fonctionnement du COGES est notoire, si l'on prend le ratio de 32266,7 FCFA, 8,9% de ménages dans ce milieu trouve ce montant élevé par rapport à leur revenu annuel ; ce qui paraît évident pour un ménage en zone rurale. Par contre, en zone urbaine, on se rend compte que malgré leur faible implication au fonctionnement du COGES ; soit 3937,5 FCFA par ménage ; cette variable trouve également le montant de leur contribution annuelle très élevé ; 18,8%. De même, il y a lieu de relever que la fréquence de contribution est toute aussi différente pour les ménages en zone urbaine que rurale : soit 62,5% de ménages urbains contribuent mensuellement au fonctionnement du COGES et une portion de 37,5% contribue semestriellement. Cette tendance est plus accrue mensuellement en milieu rural 71,1% apportent leur contribution au fonctionnement contre 24,4% de façon annuelle, tandis qu'aucune fraction de ménages en zone rurale n'apporte aucune contribution semestrielle et quasiment insignifiante dans la fréquence journalière.

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

L'enquête s'est aussi intéressée à l'appréciation exprimée par les ménages enquêtés concernant le service rendu par leur source principale d'approvisionnement en eau. Elle s'est également sur le degré d'accessibilité des ménages à la principale source d'approvisionnement en eau.

Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d’approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

		Distance moyenne (en m) du ménage par rapport à la principale source publique d’approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d’eau	Temps moyen (en minutes) d’attente au point d’eau	Nombre moyen de personnes qu’un ménage à l’habitude de trouver à ce point d’eau	Répartition des ménages selon l’appréciation du service rendu par la principale source publique d’approvisionnement en eau					
						Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais	Total
Strate de résidence	Urbain e	235,9	6,8	7,1	6,3	19,4	33,3	27,8	13,9	5,6	100,0
	Rurale	340,5	10,0	5,2	4,8	17,4	45,7	25,0	9,8	2,2	100,0
	Total	311,1	9,1	5,8	5,3	18,0	42,2	25,8	10,9	3,1	100,0

Source : Enquête CCAP2, Makak 2022

Le tableau ci-dessus révèle des disparités dans l’appréciation du service rendu par la principale source d’approvisionnement en eau et ce, en fonction du milieu de résidence. Dans une première analyse, il ressort que la distance moyenne que parcourt un ménage en milieu urbain pour accéder à un point d’eau est relativement plus courte que celle parcourue par un ménage en zone rurale ; soit 235,9 mètres contre 340,5 mètres. Ensuite, le temps moyen parcouru par un ménage pour arriver au point d’eau résulte de cette tendance ; soit 6,8 min contre 10,0 min. il en est de même dans les variables relatives au temps moyen d’attente au point d’eau et au nombre moyen de personnes qu’un ménage à l’habitude de trouver à ce point d’eau. Il ressort ici que le temps moyen d’accès à la source est relativement plus élevé en zone urbaine qu’en zone rurale. C’est la même tendance qui s’observe quant à la densité de la population que le ménage trouve au point d’approvisionnement en milieu rural qu’en milieu urbain : soit 6,3 personnes contre 4,8 personnes. Dans une seconde analyse, les tendances sont variées en fonction de l’appréciation du service rendu auprès des ménages enquêtés. On note que : en milieu urbain, 33,3% des ménages enquêtés trouvent le service rendu bon, et respectivement 27,8 % passable, 19,4 très bon et 13,9% mauvais. Quant à la zone rurale les degrés d’appréciation sont tout aussi variés. Ainsi, sur 100% des ménages enquêtés 45,7% trouvent le service rendu bon ; 25,0% passable et 17,4% très bon. On relève cependant qu’il existe des ménages tant en zone urbaine qu’en milieu rural qui trouvent les services rendus soit mauvais soit très mauvais. Ces fractions ne sont pas assez négligeables.

Le tableau suivant présente la répartition des ménages selon les caractéristiques de la principale source d’approvisionnement en eau dans leur milieu.

Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d’approvisionnement en eau et le milieu de résidence

		Proportion (%) des ménages ayant déclarés que l’eau de la principale source d’approvisionnement en eau		
		A une odeur	A un goût	A une couleur
Strate de résidence	Urbaine	,0	,0	2,8
	Rurale	10,9	15,2	8,7
	Total	7,8	10,9	7,0

Source : Enquête CCAP2, Makak 2022

A la lecture du tableau ci-dessus, il ressort que sur 100% de ménages enquêtés, la fraction de ménages urbains qui trouve que l’eau a une odeur ou un goût est nulle ; soit 0,0% dans les deux cas. Néanmoins, 2,8% de ces ménages trouvent quand même que celle-ci a une couleur. Il se dégage que la tendance en milieu rural est plus inversée dans ce tableau. Car 15,2% de ménages trouvent cette eau a un goût, 10,9% estiment qu’elle a une odeur et 8,7% déclarent qu’elle a une couleur. En somme, il résulte que la qualité de l’eau disponible en zone rurale est relativement mauvaise par rapport à celle disponible en milieu urbain.

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d’approvisionnement en eau dans la commune

La figure 3.2 montre la proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d’approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois dans la commune de Makak. Il ressort que, presque 50% des ménages en zone rural aurait exprimé un besoin en matière d’approvisionnement en matière d’approvisionnement en eau. Cependant, parmi les ménages ayant exprimé un besoin, 87,5% s’adressent au maire. La même proportion, un peu plus de 20%, s’adressent aux élites, au chef de village ou aux autorités administratives.

Le tableau ci-après présente les variables ayant exprimées un besoin et le degré de satisfaction en termes d’approvisionnement en eau potable.

Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d’approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

		Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :								Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
			Maire (Commune)	Etat (Sectoriels)	Une élite	Le comité de gestion du point d' eau	Chef de village/quartier	Autorités administratives	CAMWATER / CDE	Autres partenaires	
Strate de résidence	Urbaine	5,2	100,0	,0	,0	33,3	,0	66,7	,0	,0	,0
	Rurale	14,2	93,3	3,3	3,3	3,3	26,7	53,3	3,3	3,3	,0
	Total	12,3	93,9	3,0	3,0	6,1	24,2	54,5	3,0	3,0	,0

Source : Enquête CCAP2, Makak 2022

De l’analyse des données de ce tableau trois variables retiennent notre attention. Dans un premier temps, on remarque que le nombre de ménages ayant exprimés un besoin en matière d’eau potable au cours des 06 derniers mois, varie en fonction du milieu de résidence; soit 5,2% de ménages enquêtés en zone urbaine contre un pourcentage plus élevé d’ordre de 14,2% en milieu rural. Ensuite, il ressort, à des proportions différentes que les ménages ayant exprimés un besoin se sont rendus auprès de plusieurs intervenants pour exprimer leur besoin. Ainsi, on remarque que 100% de ces ménages en milieu urbain contre 93,3% en zone rurale se sont présentés auprès de la Mairie pour exprimer ce besoin; la tendance de zéro pourcent de ménages en milieu urbain contre 3,3% se manifeste pour ceux qui ont exprimés leur besoin auprès des services sectoriels de l’Etat, d’une élite, de la communauté, de la société publique en charge de l’eau ou d’un autre partenaire. Néanmoins, les ménages ayant exprimés le même besoin devant le COGES et les autorités administratives se présente de manière différente: soit 33,3% en zone urbaine contre le 1/10 de ce pourcentage en zone rurale. 66,7% de ces ménages en zone urbaine contre 53,3% en milieu rural ont exprimé ce besoin auprès des autorités administratives. Enfin, on relève remarquablement que le pourcentage de ménages ayant exprimés ce besoin vital et trouver satisfaction est de zéro pourcent (0,00%) auprès de tous ces intervenants sollicités pour le besoin

Le tableau ci-dessous présente l'état de satisfaction des ménages en rapport avec l'approvisionnement en eau potable.

Tableau 3.14 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

		Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :						
			Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d'eau	Défaut/Lentement de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autres à préciser
Strate de résidence	Urbaine	67,2	7,7	17,9	23,1	7,7	2,6	2,6	17,9
	Rurale	56,9	27,5	14,2	38,3	7,5	16,7	,0	7,5
	Total	59,1	22,6	15,1	34,6	7,5	13,2	,6	10,1

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

A la lecture du tableau ci-dessus, on constate qu'une grande proportion des ménages tant en zone urbaine qu'en zone rurale ont exprimés une non satisfaction par rapport à l'approvisionnement en eau potable; soit respectivement 67,2% et 56,9% des ménages enquêtés. Cette non satisfaction sa raison à plusieurs niveau. Ainsi milieu urbain, une proportion relativement élevée ; soit 23,1% des ménages enquêtés dans la commune de Makak fait mention de Insuffisance des points d'approvisionnement en eau ; cette raison est évoquée par 38,3% des ménages en zone rurale. L'on note également que pour 17,9% des ménages enquêtés en milieu urbain contre 14,2% en zone rurale, la mauvaise qualité de l'eau est la raison principale de leur non satisfaction. D'autres raisons avancées pour justifier leur non satisfaction sont entre autre l'éloignement du point d'eau avec 7,7% en zone urbaine contre 27,5% en zone rurale. Dans la même veine, 17,9% en milieu urbain contre 7,5% en zone rurale estiment que leur non satisfaction trouve sa raison ailleurs.

III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

Afin d'apporter un début de solutions aux problèmes liés à l'approvisionnement en eau, les ménages sont invités à envisager quelques actions en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable. Le tableau ci-dessous présente les actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable ainsi que les proportions selon le type d'action et le milieu de résidence.

Tableau 3.15 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :										
		Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau	Autre(s) attente(s) à préciser	
		Contribution pour la construction d' un point d' eau supplémentaire	Donation du site de construction d' un point d' eau	Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc.)	Redynamisation/mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d' eau	Encouragement à l' intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d' eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l' artisan réparateur chargé de la maintenance du point d' eau-	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l' eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d' insalubrité impactant la qualité de l'	
Strate de résiden ce	Urbaine	39,7	27,6	5,2	31,0	37,9	6,9	5,2	5,2	17,2	15,5	13,8
	Rurale	52,1	48,8	26,1	25,1	54,0	9,0	15,2	11,4	9,0	10,9	1,4
	Total	49,4	44,2	21,6	26,4	50,6	8,6	13,0	10,0	10,8	11,9	4,1

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau ci-dessus regroupe les activités pour lesquelles les ménages sont prêts à s'engager en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable en trois principaux groupes : un premier groupe dont l'engagement se résume à la création des points d'eau supplémentaires, un deuxième groupe dont l'engagement tend à l'amélioration de la gestion des points d'eau et un troisième groupe dont l'action se résume à l' amélioration de la qualité de l'eau. Pour ce qui est du premier groupe, trois variables se dégagent. Ainsi, on note qu'en zone rurale 52,1% des ménages enquêtés dans la commune de Makak sont prêts à contribuer pour la construction d'un point d'eau supplémentaire contre 39,7% des ménages

enquêtés en milieu urbain. Près de un ménage sur deux en zone rurale est prêt à s'engager pour la donation du site de construction d'un point d'eau contre 27,6% en milieu urbain. Quant au deuxième groupe, les actions à envisagées par les ménages sont réparties dans les deux milieux de résidence à des proportions variées. la variable Redynamisation/mise en place du COGES est assez révélatrice avec 31,0% des ménages en milieu rural contre 25,1% en zone rurale des ménages qui veulent voir le COGES soit redynamisé soit mi sur pied. Aussi bien en zone rurale qu'en zone urbain, des proportions non négligeables aimeraient voir la promotion de l'aspect genre dans la gestion de l'eau. Ainsi, 9,0% des ménages de la zone rurale sont prêts à militer pour l'encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES contre 6,9% en milieu urbain. A également retenu l'attention les problèmes liés à la qualité de l'eau. 17,2% des ménages enquêtés en milieu urbain déclarent être prêts à participer aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité contre 9,0% en milieu rural.

III.3 Services de santé

Depuis une décennie, le gouvernement camerounais s'attelle à implémenter la couverture santé universelle dans l'optique d'assurer la santé et le bien-être aux populations. Cet objectif fait échos à l'objectif de développement durable n°3 qui vise à donner les moyens de mener une vie saine et promeut le bien-être de tous à tous les âges. L'objectif de cette section est d'analyser le niveau de satisfaction des ménages enquêtés en ce qui concerne l'accès aux services de santé. Ce d'autant plus que l'accès aux soins de qualité est l'un des indicateurs clés de l'Indice de Développement Humain permettant de mesurer le taux de développement des pays du monde selon le Programme des Nations Unies pour le Développement. L'utilisation des formations sanitaires, la caractérisation du petit matériel utilisé dans ces formations sanitaires et le financement des soins au sein de formations sanitaires feront l'objet d'analyse dans les lignes suivantes.

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

L'objectif de cette sous-section est d'analyser l'utilisation des formations sanitaires dans la Commune. Il est nécessaire à ce niveau d'analyser la répartition dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence, les raisons de choix opérés par les ménages et l'accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.

Tableau 3.16 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence		Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge			
		Publique	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total
Strate de résidence	Urbaine	72,4	1,7	25,9	100,0
	Rurale	49,8	31,8	18,5	100,0
	Total	54,6	25,3	20,1	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Dans la Commune de Makak, 72,4% de ménages enquêtés en zone urbaine fréquentent les formations sanitaires publiques contre 49,8% en zone rurale. Il est à remarquer qu'une bonne franche des ménages enquêtés en zone rurale reçoit leur soin dans une formation sanitaire privée laïque ; soit 31,8% contre seulement 1,7% de ménages en zone urbaine. Le tableau 3.17 ci-dessus révèle qu'en milieu urbain 25,9% de ménages ont recours aux formations sanitaires privées confessionnelles et 18,5% en zone rurale. L'action de ces formations sanitaires privées aux côtés d'institutions sanitaires publiques aide à couvrir le besoin des ménages en soins de santé et renforce le partenariat public privé. Toutefois, selon une étude de l'institut national des statistiques du Cameroun, le taux de pauvreté en 2014 est de 37,5% de la population vivant en milieu rural. Les pauvres au Cameroun vivent principalement en milieu rural, soit 90,4% du total de la population pauvre et éprouvent des difficultés à se faire soigner dans un hôpital. La perception des services offerts par les FOSA publiques et le coût élevé des soins pousseraient certains ménages à se soigner chez d'autres praticiens dont la technicité peut être douteuse. C'est le lieu de structurer un plaidoyer auprès des autorités sanitaires pour l'humanisation des soins au Cameroun. Aussi, est-il conseillé de sensibiliser les populations.

Au regard de ce qui précède, il serait très important de savoir les raisons qui poussent certains ménages à préférer se rendre dans une formation sanitaire privée. C'est dans cet élan que le tableau suivant présente la répartition de ces ménages en fonction de leurs raisons.

Figure 4 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence.

La figure ci-dessus illustre en couleur et en chiffre les analyses portant sur le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence.

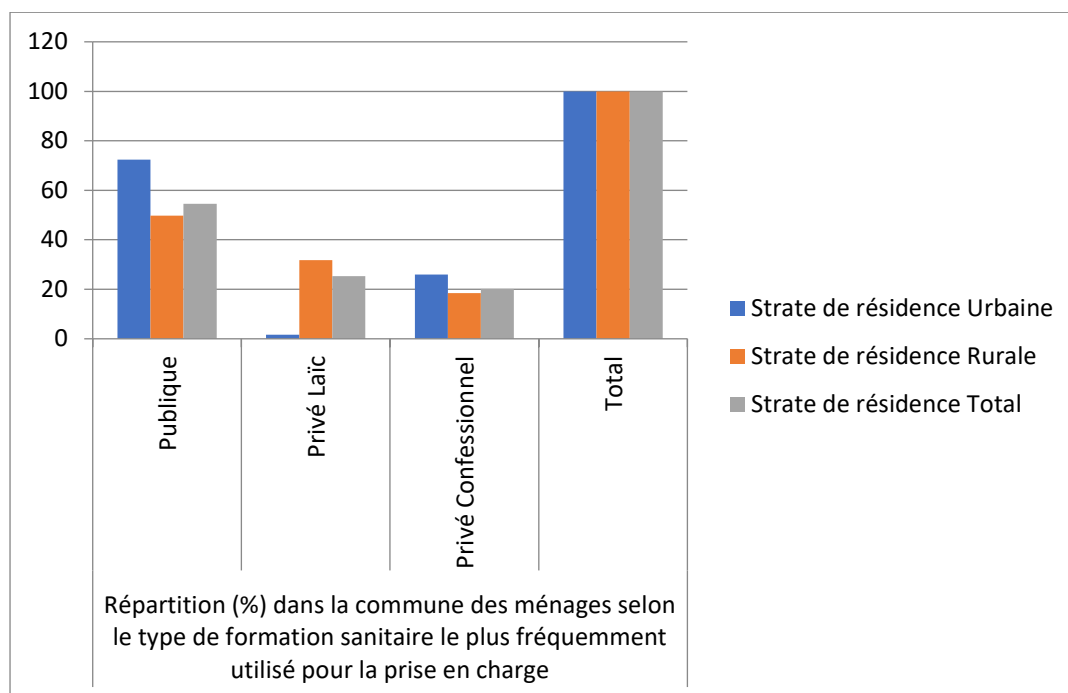


Tableau 3.17 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Milieu de résidence		Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :						
		Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres à préciser
Strate de résidence	Urbaine	93,8	12,5	81,3	25,0	81,3	18,8	6,3
	Rurale	92,5	67,9	86,8	76,4	87,7	75,5	1,9
	Total	92,6	60,7	86,1	69,7	86,9	68,0	2,5

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

A la lecture du tableau ci-dessus, la raison la plus importante qui amène à préférer la formation sanitaire privée est la proximité entre la formation sanitaire et ces ménages car 93,8% des ménages en zone urbaine contre 92,5% en zone rurale déclarent qu'ils vont dans ces formations par rapport à la distance. A côté de cette raison qui revient de façon quasi récurrente au regard des pourcentages très élevés, figurent d'autres motifs pour lesquelles les ménages préfèrent les formations sanitaires privées. En zone rurale par exemple les $\frac{3}{4}$ des ménages enquêtés pointent un doigt accusateur sur la qualité des soins. Ce qui n'est pas le cas pour la

même variable en milieu urbain. Si seulement ¼ des ménages enquêtés accusent la qualité des soins, ils trouvent les raisons de leur préférence pour une formation sanitaire privée ailleurs ; l'on peut évoquer entre autres : l'accueil : 86,8%, le cout des soins : 67,9%, la disponibilité du personnel : 87,7% et la disponibilité des médicaments : 75,5%. Comparativement à ce qui s'observe dans la zone urbaine, ces variables reviennent avec des pourcentages tout aussi élevés. En substance, que l'on soit en zone urbaine qu'en zone rurale, les formations sanitaires publiques sont moins fréquentées ; d'où l'urgence de milieu restructurer ces formations sanitaires et de rapprocher au maximum les formations sanitaires publiques des ménages.

Tableau 3.18 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence		Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ?			
		CS/CSI	Hôpital/CMA	Hôpital de district	Total
Strate de résidence	Urbaine	14,0	86,0	,0	100,0
	Rurale	36,5	51,1	12,4	100,0
	Total	31,1	59,6	9,4	100,0

Source : Enquête CCAP2, Makak 2022

Il ressort de l'analyse de ce tableau que les ménages enquêtés dans la commune de Makak choisissent, à des proportions variées, différents types de formation sanitaires pour leurs soins. Ainsi, alors qu'en zone urbaine plus du ¾ des ménages enquêtés déclarent qu'ils reçoivent les soins dans un CMA, un peu plus de la moitié des ménages enquêtés en zone rurale ; soit 51,1% des ménages fréquentent un CMA. Relevons que pour 12,4% des ménages de la zone rurale la principale formation sanitaire publique est l'hôpital de district contre 0,00% en zone urbaine. Par ailleurs, 36,5% des enquêtés du milieu Rural déclarent que leur principale formation sanitaire publique est le CS/CSI contre 14,0% en milieu urbain.

Tableau 3.19 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.

Milieu de résidence		Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne (en m) d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
		Oui	Non	Total		
Strate de résidence	Urbaine	80,7	19,3	100,0	3190,4	51,3
	Rurale	47,8	52,2	100,0	11924,4	228,2
	Total	55,7	44,3	100,0	9806,0	185,3

Source : Enquête CCAP2, Makak 2022

Du tableau ci-dessus, il ressort que sur 100% des ménages enquêtés dans la commune de Makak, les 4/5 ménages de la zone urbaine déclarent que la principale formation sanitaire fréquentée est la plus proche contre 1/5 de non. Ceci revient à dire qu'en milieu urbain, une grande majorité de ménages est relativement plus proche de la formation sanitaire. Ce qui n'est pas le cas en milieu rurale où cette tendance tend à s'inverser ; nous avons : 47,8% des ménages qui déclarent que la formation publique fréquentée est la plus proche contre 52,2% qui disent qu'elle ne l'est pas. Par ailleurs, la distance moyenne qui sépare les ménages de la formation sanitaire publique et le temps moyen mis pour atteindre la formation sanitaire sont très variés selon que l'on se trouve en milieu urbain ou en milieu rural. Ainsi, en zone rurale, l'on met en moyenne 228,2 min pour rallier la formation sanitaire publique qui se trouve à 11924,4 m soit près de 12km de distance. Par contre, les résidents du milieu urbain se trouve en moyenne à 51,3 min et doivent parcourir une distance de 3190,4 m pour atteindre la formation sanitaire..

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Ce tableau présente la proportion des ménages dans la commune de Makak selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la formation sanitaire publique pour l'obtention des soins.

Tableau 3.20 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence		Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
		Ciseaux	Seringues	Alcool	Coton	Bétadine	Thermomètre	Tensiomètre	Balance	Gants	Autres à préciser
Strate de résidence	Urbaine	82,5	86,0	82,5	86,0	82,5	75,4	71,9	73,7	70,2	8,8
	Rurale	92,7	94,9	97,8	97,2	94,9	92,7	84,8	80,3	87,1	1,1
	Total	90,2	92,8	94,0	94,5	91,9	88,5	81,7	78,7	83,0	3,0

Source : Enquête CCAP2, Makak 2022

Le tableau ci-dessus présente l'état de disponibilité de petit matériel dans la principale formation sanitaire publique fréquentée par les ménages pour l'obtention des soins. Des ménages enquêtés dans le milieu urbain dont le membre fréquente une formation sanitaire publique, le pourcentage de ménages qui affirment de la disponibilité du petit matériel dans la formation sanitaire oscille autour des 3/4. De même, dans la formation sanitaire de la zone Rurale, la plupart des répondants trouvent que le petit matériel de soins était quasiment disponible lors de leur passage dans cette formation sanitaire.

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Tableau 3.21 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence		Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
					Bon	Passable	Mauvais	Total
Strate de résidence	Urbaine	1412,3	50,9	24,6	26,3	54,4	19,3	100,0
	Rurale	1877,0	49,4	66,3	47,2	39,9	12,9	100,0
	Total	1764,3	49,8	56,2	42,1	43,4	14,5	100,0

Source : Enquête CCAP2, Makak 2022

Les soins de santé sont différemment payés selon que l'on se trouve en zone urbaine ou en zone rurale. Ainsi, de la lecture de ce tableau, il ressort qu'en moyenne les frais payés en zone rurale pour une consultation ordinaire s'élève à 1877,0 FCFA et 1412,3 FCFA en milieu

urbain. Ce montant moyen est diversement apprécié par les différents ménages enquêtés, due certainement à la conjoncture socioéconomique. Ainsi, 49,4% des enquêtés en zone rurale contre 50,9% des enquêtés de la zone urbaine trouvent ce montant élevé et 24,6% des ménages enquêtés en zone urbaine contre 66,3% en milieu rural déclarant que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins. Quant au jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins, les avis sont partagés sur le degré d'appréciation. En zone urbaine, ¼ seulement de ménages contre 47,2% en milieu rural jugent l'accueil bon lors du passage d'un de membre dans la formation sanitaire publique. Un peu plus de la moitié des enquêtés en zone urbaine trouve l'accueil passable contre 39,9% en zone rurale. Il ne faut pas négliger la franche des ménages qui jugent cette accueil mauvais.

II.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Au regard de la description de l'offre de services sanitaires publics dans la Commune de Makak, il est important de s'arrêter pour savoir quelle est l'appréciation et le niveau de satisfaction des ménages par rapport à cette offre de services dans la Commune de Makak.

Tableau 3.22 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Strate de résidence	Urbaine	31,6	63,2
	Rurale	47,8	37,6
	Total	43,8	43,8

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

L'enquête s'est également intéressée à la disponibilité ou non des médicaments dans la formation sanitaire publique que fréquentent les ménages de la commune de Makak. Le tableau ci-dessus présente d'une part les pourcentages des ménages selon niveau de satisfaction en rapport avec la question et d'autre part les proportions des ménages pour lesquels l'offre de santé leur formation sanitaire publique est suffisante pour résoudre leurs problèmes de santé. Il en ressort que 47,8% des ménages enquêtés en zone rurale contre 31,6% en milieu urbain déclarent que les médicaments nécessaires pour leur soin lors de leur passage étaient disponibles. Dans la même veine 63,2% des ménages de la zone urbaine affirment que la plupart des

problèmes de santé sont résolus dans la principale formation sanitaire contre 37,6% en milieu rural.

En dépit de cette disponibilité relative du médicament, les ménages manifestent leur non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins pour plusieurs raisons. Le tableau 3.23 présente ces raisons à des proportions diversifiées.

Tableau 3.23 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
			Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité des équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé de l' accès aux soins de santé	Autres (à préciser)
Strate de résidence	Urbaine	24,6	78,6	35,7	7,1	14,3	35,7	64,3	42,9	50,0	50,0	21,4
	Rurale	59,0	89,5	22,9	18,1	7,6	14,3	42,9	30,5	35,2	21,9	1,9
	Total	50,6	88,2	24,4	16,8	8,4	16,8	45,4	31,9	37,0	25,2	4,2

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

En milieu urbain, 24,6% des ménages enquêtés disent ne pas être satisfait des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée contre 59,0% en zone urbaine. Les raisons évoquées sont diversement partagées selon le milieu de résidence. En milieu rural, près de 9 patients sur 10 évoquent l'éloignement des formations sanitaires comme principale raison de leur non satisfaction. Cette tendance tant à être partagée par ceux du milieu urbain bien qu'elle légèrement à la baisse ; soit 78,6%. En outre 45,4% des enquêtés de la commune de Makak portent un doigt accusateur sur l'insuffisance des médicaments ; soit 64,3% en milieu urbain et 42,9% en milieu rural. Entre autres raisons avancées, nous avons Mauvaise qualité des équipements avec 42,9% en zone urbaine et 30,5% en zone rurale, l'insuffisance des équipements qui semble être la raison majeure de 1 sur 2 patients de la zone urbaine. Plus significativement des soins de santé est évoqué par la moitié des enquêtes de la zone urbaine contre 21,9% en milieu rural. En substance, la proportion de ces ménages non satisfaits est

préoccupante et appelle à des actions concrètes pour accroître le niveau de satisfaction des ménages.

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Il s'agit dans ce tableau de présenter les principaux axes d'engagement citoyen des ménages de la commune de Makak.

Tableau 3.24 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence.

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages pouvant s’engager dans l’amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :												Autres à préciser
		Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d’accès aux soins de santé		
		Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Quelle sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s’ engager en vue de l’ amélioration de la q... :: Un plaidoyer auprès de la commune et de l’ Etat pour l’ extension et l’ équipement des formations sanitaires	Quelle sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s’ engager en vue de l’ amélioration de la q... :: Un plaidoyer auprès de la commune et de l’ Etat pour la réhabilitation et l’ équipement des formations sanitaires	L’ approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	L’ accueil et la prise en charge des patients	La maintenance et entretien de l’ infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l’ affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	
Strate de résidence	Urbaine	24,6	8,8	28,1	29,8	40,4	21,1	29,8	26,3	7,0	,0	8,8	,0	14,0
	Rurale	47,2	38,8	67,4	29,8	28,1	7,3	17,4	26,4	16,3	2,8	19,7	4,5	,6
	Total	41,7	31,5	57,9	29,8	31,1	10,6	20,4	26,4	14,0	2,1	17,0	3,4	3,8

Source : Enquête CCAP2, Makak 2022

Pour les enquêtés du milieu rural, l'amélioration des services de santé passe par la construction de formations sanitaires supplémentaires à travers le respect des normes sectorielles plébiscitées par 47,2% des ménages, le plaidoyer auprès des ONG et structures privées par 38,8% et, l'équipement des formations sanitaires existantes par 67,4 % des ménages. En milieu urbain par contre, cette action d'amélioration passe par l'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements 40,4% ; maintenance et l'entretien des infrastructures hospitalières 29,8%, également par un plaidoyer pour l'affectation du personnel, 26,3%. Tout compte fait la situation des formations sanitaires dans la commune de Makak mérite que les pouvoirs publics s'y penchent en vue de l'amélioration de l'offre de santé.

III.4 Services de l'éducation

L'éducation est un des Objectifs de Développement Durable défini par les Nations Unies pour la période 2015-2030. Le Gouvernement camerounais, soucieux de son développement, s'est approprié cet objectif en promeuvent une éducation de base pour tous. Le but recherché est l'atteinte d'une éducation de qualité afin de garantir un avenir à la jeunesse camerounaise. L'objectif de cette section est d'analyser le niveau de satisfaction des ménages enquêtés en ce qui concerne l'accès à l'éducation. Ce d'autant plus que l'accès à une éducation de qualité est l'un des indicateurs clés de l'Indice de Développement Humain permettant de mesurer le taux de développement des pays du monde selon le Programme des Nations Unies pour le Développement. Ainsi, dans cette section, il est question d'évaluer le taux de scolarisation des ménages selon la strate de résidence.

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

L'objectif de cette sous-section est d'analyser l'utilisation des formations sanitaires dans la Commune. Il est nécessaire à ce niveau d'analyser la répartition dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence, les raisons de choix opérés par les ménages et l'accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.

Tableau 3.25 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence			Cycle d'enseignement																					
			Maternel				Primaire				Secondaire 1er cycle				Secondaire 2ème cycle				Professionnell e		Total			
			Dans quel ordre d'enseignement fréquente				Dans quel ordre d'enseignement fréquente				Dans quel ordre d'enseignement fréquente				Dans quel ordre d'enseignement fréquente				Dans quel ordre d'enseigne nt fréquente		Dans quel ordre d'enseignement fréquente			
			Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total	Privé Laïc	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total
	Urbaine		81,8	,0	18,2	100,0	80,9	,0	19,1	100,0	100,0	,0	,0	100,0	100,0	,0	,0	100,0	100,0	100,0	86,4	1,1	12,5	100,0
Strate de réside nce	Rural	97,0	88,9	5,6	5,6	100,0	83,7	9,9	6,4	100,0	68,9	15,6	15,6	100,0	70,4	3,7	25,9	100,0	,0	,0	80,5	9,9	9,6	100,0
	Total	96,9	86,2	3,4	10,3	100,0	83,2	8,0	8,8	100,0	75,4	12,3	12,3	100,0	81,8	2,3	15,9	100,0	100,0	100,0	81,9	7,9	10,2	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

De l'analyse du tableau ci-dessus, nous faisons le constat selon lequel pour différents cycle d'enseignement, les avis des ménages sont partagés quant à l'ordre d'enseignement choisi pour l'éducation de leur progéniture en fonction du milieu de résidence. Le premier constat fort révélateur est que seulement 3% des enfants des ménages enquêtés indépendamment de la zone de résidence ne sont pas scolarisés. Pour ce qui est du cycle maternel en milieu urbain, 81,9% des ménages enquêtés envoient leurs enfants dans un établissement public contre 18,2% dans un établissement privé confessionnel. Quant au milieu rural, 88,9% des ménages optent pour le public. Le reste de ménages se réparti entre le privé laïc et le privé confessionnel ; soit 5,6% chacun. En ce qui concerne l'enseignement primaire, les tendances montrent une plus grande préférence pour le public avec respectivement 80,9% en milieu urbain et 83,7% en zone rurale. 10 sur 10 ménages enquêtés en zone urbaine dans la commune de Makak déclarent envoyer leurs enfants au public lorsque font soit un premier cycle, un second cycle ou une formation professionnelle. Concernant ces cycles d'enseignement en zone rurale, aussi bien le public que les privés sont choisis, mais avec une forte propension pour le public ; soit 68,9% pour le premier cycle et 70,4% pour le second cycle. Notons que le taux pour la formation professionnelle en zone rurale est de 0,00%. Nonobstant un choix relativement très prononcé pour le public, la proportion des ménages choisissant le privé est non négligeable. Le tableau ci-dessous présente les pourcentages selon les types de raisons évoquées.

Tableau 3.26 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

Milieu de résidence		Raisons de préférence du privé au public		
		Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Strate de résidence	Urbaine	8,3	16,7	100,0
	Rurale	52,6	1,8	96,5
	Total	44,9	4,3	97,1

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

A l'analyse du tableau ci-dessus, le choix du prive au détriment du public se justifie pour plusieurs raisons et à des proportions différentes. Sur 10 ménages enquêtés en milieu urbain, 10 affirment que leur choix est motivé par la qualité de l'éducation. Ce pourcentage est tout aussi très élevé en zone rurale ; soit 96,5%. En milieu rural, alors que 52,6% de ménages enquêtés trouvent le facteur de l'éloignement comme raison pour laquelle ils choisissent le privé, 1,8% fustigent plutôt le cout des enseignements.

Tableau 3.27 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement

scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage		existence d'un établissement scolaire public			Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
					Oui	Non	Total
		Strate de résidence					
		Urbaine	Rurale	Total			
cycle	Maternel	46,6	35,1	37,5	78,2	21,8	100,0
	Primaire	46,6	44,1	44,6	76,7	23,3	100,0
	Secondaire	41,4	13,7	19,7	90,6	9,4	100,0
	Formation professionnelle	6,9	,5	1,9	100,0	,0	100,0
	Total	35,3	23,3	25,9	80,3	19,7	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau ci-dessus présente aussi bien la répartition des ménages ayant déclaré l'existence d'un établissement scolaire public dans le village / quartier selon le milieu de résidence que la proximité de ceux-ci à cet établissement scolaire public. A l'observation, les proportions ayant déclaré l'existence d'un établissement public varie selon le milieu de résidence. En zone urbaine plus de 40% des ménages enquêtés déclarent l'existence d'un cycle maternel, primaire et secondaire. Un pourcentage non négligeable des enquêtés déclarant également de existence dans leur quartier d'un cycle de formation professionnelle. Contrairement à la zone rurale où seulement 35,1% dissent avoir un cycle maternel dans village, 44,1% pour le primaire, 13,7% pour le secondaire et 0,5% affirment de l'existence d'un cycle de formation professionnelle. Pour ce qui est de la proximité du ménage avec l'établissement existant, tous les ménages enquêtés en milieu urbain déclarant de l'existence d'un cycle de formation professionnelle contre 0, 00% en zone rurale. Alors l'existence des autres cycles d'enseignement est confirmée par respectivement par plus de 3 sur 4 ménages, cette tendance est inversée en milieu rurale où seulement 1 sur 5 ménages affirme de la disponibilité de ces cycles d'enseignement.

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

Cette sous-section présente pour chaque strate de résidence, la distance moyenne parcourue et le temps moyen mis à pieds se rendre à l'établissement scolaire fréquenté.

Tableau 3.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible		Strate de résidence					
		Urbaine		Rurale		Total	
		Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
cycle	Maternel	122,4	4,1	67,8	1,8	79,6	2,3
	Primaire	212,1	7,3	588,9	40,3	507,6	33,2
	Secondaire	614,7	9,7	478,3	7,5	507,7	8,0
	Formation professionnelle	,0	,0	,0	,0	,0	,0
	Total	237,3	5,3	283,7	12,4	273,7	10,9

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Du tableau ci-dessus, il ressort qu'en moyenne, un élève fréquentant le cycle maternel parcourt une distance de 122,4 mètres pour un temps moyen de 4,1 minutes pour se rendre à l'école en zone urbaine. En zone rurale par contre, l'on constate que l'école maternelle n'est pas très éloignée des ménages ; ici, un élève parcourt une distance moyenne de 67,8 m pour un temps moyen de 1,8 min. pour se rendre à l'établissement, un élève du secondaire parcourt en moyenne 614,7 m et met en moyenne 9,7 min en chemin en milieu urbain contre 478,3 m pour un temps moyen de 7,5 min en zone rurale. En substance, nous pouvons retenir qu'en zone rurale le secondaire et le primaire sont relativement éloignés des ménages. Mais de manière générale, la situation scolaire est plus ou moins satisfaisante en ce qui concerne le paramètre de la distance.

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

De manière globale, cette section permet d'analyser l'environnement scolaire selon le milieu de résidence. Ainsi, pour les cycles d'enseignements retenus, plusieurs variables font l'objet d'analyse.

Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle disponible		Strate de résidence											
		Urbaine				Rurale				Total			
		a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires
cyc le	Maternel	15,5	13,8	15,5	3,4	3,8	3,3	4,7	,0	6,3	5,6	7,1	,7
	Primaire	29,3	27,6	31,0	10,3	29,9	11,8	36,0	24,2	29,7	15,2	34,9	21,2
	Secondaire	25,9	25,9	25,9	,0	12,3	11,8	15,2	,0	15,2	14,9	17,5	,0
	Formation professionnelle	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0
	Total	17,7	16,8	18,1	3,4	11,5	6,8	14,0	6,0	12,8	8,9	14,9	5,5

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau ci-dessus évalue, selon le cycle d'enseignement, plusieurs variables en donnant les pourcentages selon le milieu de résidence. Le premier constat qui se dégage est qu'aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine aucun établissement ne distribue les livres scolaires. Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, seulement 25,9% des ménages enquêtés en zone urbaine contre 12,3% en milieu rural déclarent qu'il a un cycle complet. De même, quant au primaire et à la maternelle, moins du 1/3 des ménages déclarent qu'ils ont un cycle complet. Cette remarque est perceptible dans tous les cycles d'enseignement et ce, pour la quasi-totalité des variables.

L'enquête s'est également intéressé au nombre d'élèves par classe et à la fréquence de la présence des enseignants dans les classes selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence.

Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle disponible		Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
			Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
cycle	Maternel	27,7	52,6	31,6	15,8	100,0
	Primaire	27,9	60,6	30,9	8,5	100,0
	Secondaire	33,4	72,9	25,0	2,1	100,0
	Formation professionnelle	.	,0	,0	,0	,0
	Total	29,5	63,4	29,2	7,5	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Des ménages enquêtés dans la commune de Makak, tous les cycles d'enseignement disponibles comptent en moyenne entre 27,7 et 33,4 élèves. Sur 100% des ménages, 52,6% déclarent que les enseignants sont réguliers dans les salles de classe ; pour ce qui est de la maternelle. Parlant du primaire et du secondaire, ce pourcentage se situe respectivement à 60,6% et 72,9%. Ceux qui affirment que les enseignants sont moyennement réguliers se situent autour de 30% pour tous les cycles d'enseignement. La troisième variable ; à savoir ceux qui trouvent que les enseignants sont irréguliers sont inégalement répartis selon les cycles.

Tableau 3.32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence

Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

Cycle disponible		Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
		Non-respect des horaires	Durée	Réunion d'information et non d'échanges	Non reddition des comptes	Autres (à préciser)
cycle	Primaire	,0	,0	,0	33,3	66,7
	Secondaire	,0	,0	,0	33,3	66,7
	Total	,0	,0	,0	33,3	66,7

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

De l'analyse du tableau ci-dessus, il ressort que quel que soit le lieu de résidence et le cycle d'enseignement concerné, la principale de la non-participation des ménages aux réunions de l'APEE est la non reddition des comptes. Sur 100% des ménages enquêtés tant en zone rurale qu'en zone, 33,3% dans tous cycles d'enseignement ne participent aux réunions de l'APEE pour non reddition des comptes. 66,7% ont d'autres raisons pour justifier leur non-participation

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

Dans cette sous-section, il question de manière générale, d'examiner les couts de l'éducation ainsi que la gestion des ouvrages et autres infrastructures scolaires.

Le tableau ci-dessous présente d'une part, pour chaque cycle d'enseignement, les dépenses moyennes au cours d'une année pour la scolarisation d'un élève. D'autre part, il met un accent sur l'appréciation des ménages par rapport au montant payé et donne les proportions de ménages ayant payé autre chose en plus des frais d'éducation exigibles

Tableau 3.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle disponible		Dépense moyenne (FCFA)			Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé		Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
					Elevé	Raisonnable	
		Quel est le Montant de l'inscription	Quel est le Montant de l'APEE	Quel est le Montant total des autres frais			
cycle	Maternel	7631,6	10394,7	6578,9	94,7	5,3	4,5
	Primaire	1396,9	7590,4	4702,1	45,7	54,3	26,8
	Secondaire	15264,6	14416,7	7287,5	89,6	10,4	7,8
	Formation professionnelle	.	.	.	,0	,0	,0
	Total	6267,2	9956,5	5694,4	64,6	35,4	9,8

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Il ressort du tableau ci-dessus que les montants moyens tous frais compris, payés au cours d'une année scolaire varient selon le cycle d'enseignement. Ainsi, pour la maternelle, les ménages dépensent en moyenne pour les frais d'inscription 7631,6 FCFA, 10394,7 FCFA frais d'APEE et en moyenne 6578,9 FCFA pour l'ensemble des autres frais. Concernant le cycle primaire, notons que un parent dépense en moyenne 1396,9 FCFA pour l'inscription et respectivement 7590,4 FCFA et 4702,1 FCFA pour l'APEE et l'ensemble des autres frais. Le cycle secondaire quant à lui, coûte à un ménage 15264,6 FCFA comme frais d'inscription et 14416,7 FCFA pour l'APEE. Les autres s'élevant à 7287,5FCFA. Ces montants sont diversement appréciés. Ainsi, pour la maternelle, 94,7% des ménages trouvent ce montant élevé contre seulement 5,3% qui déclarent que ce montant est raisonnable. 4,5% déclarent avoir payé autre chose en plus des frais exigibles. Des ménages enquêtés, 54,3% jugent t les montant dépensés pour le cycle primaire raisonnable contre 45,7% qui les trouvent élevés et 26,8% déclarent avoir payé en plus des frais exigibles. Une lecture du tableau montre également que jusqu'à 89,6% des ménages trouvent les frais dépensés au secondaire élevés.

Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnés suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle disponible		Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés :					
		L'APEE	Le Maire (Commune)	Une organisation du village	Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP	Les Elites	Autres partenaires (à préciser)
cycle	Maternel	6,3	1,1	1,9	1,1	2,2	,4
	Primaire	33,5	3,7	5,9	3,7	19,7	1,5
	Secondaire	16,0	3,0	,7	4,8	7,4	,7
	Formation professionnelle	,0	,0	,0	,0	,0	,0
	Total	13,9	2,0	2,1	2,4	7,3	,7

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Dans l'environnement scolaire, il arrive que certains ouvrages soient endommagés. Le tableau ci-dessus présent les Proportion des ménages ayant déclarés que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnés suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement. A la lecture du tableau 3.34 nous constatons que pour des ouvrages endommagés à l'école, les acteurs intervenant dans la réfection sont nombreux et variés. L'intervention de ces acteurs est diversement appréciée par les ménages. A première vue, la commune et les sévices sectoriels de l'Etat (MINEDUB/MINESEC/MINEFOP)

n'interviennent que très faiblement dans la réfection des ouvrages endommagés en milieu scolaire : comme l'attestent les pourcentages repartis dans tous les cycles d'enseignement ; ceux-ci oscillent entre 1,1% et 4,8% seulement. 33,5% des ménages déclarent que c'est l'APEE qui réfectionne les ouvrages endommagés au primaire contre 16,0% pour le même type d'acteur au secondaire. A y regarder de près, nous constatons également que 19,7% des ménages affirment que les ouvrages endommagés au secondaire sont réfectionnés par les élites.

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

L'objectif de cette sous-section est d'analyser le niveau de satisfaction par rapport au service d'éducation. Elle vise aussi à analyser les proportions des ménages selon les raisons de leur non satisfaction. Ces raisons sont reparties de façon inégale selon les cycles d'enseignement.

Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle disponible		Proportion (%) des ménages non satisfaits des	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :										
			Eloignement de l'établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité	Ponctualité	Qualité des enseignements	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Autres (à préciser)
cycle	Maternel	1,1	,0	100,0	100,0	,0	66,7	66,7	66,7	33,3	33,3	66,7	33,3
	Primaire	19,3	40,4	78,8	90,4	34,6	17,3	21,2	86,5	15,4	19,2	19,2	1,9
	Secondaire	6,7	38,9	44,4	61,1	16,7	11,1	16,7	66,7	,0	,0	38,9	16,7
	professionnelle	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0
	Total	6,8	38,4	71,2	83,6	28,8	17,8	21,9	80,8	12,3	15,1	26,0	6,8

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Du tableau ci-dessus, le constat qui se dégage est le suivant : concernant le cycle primaire 19,3% des ménages ne sont pas satisfaits du service d'éducation contre respectivement 6,7% et 1,1% pour le secondaire et la maternelle. Bien qu'ils soient très faibles, ces pourcentages sont non négligeables. Les raisons de cette non satisfaction sont diversement partagées selon les cycles d'enseignement. Pour le cycle maternel, 100 des ménages enquêtés pointent un doigt accusateur sur l'insuffisance de salles de classe et sur l'insuffisance d'équipements pour justifier la non satisfaction. 66,7% fustigent l'assiduité, la ponctualité, la qualité de l'enseignement ou encore le coût élevé de la scolarité. Une troisième frange des ménages enquêtés, à savoir 33,3% trouvent la raison de la non satisfaction soit dans l'absence de distribution de manuels scolaires, mauvais résultats ou ailleurs. Quant au primaire, les raisons de la non satisfaction sont tout aussi diversifiées. Quelques points saillants retiennent notre attention : des ménages enquêtés, alors que 78,8% accusent l'insuffisance de salles de classe, 90,4% justifient cette insatisfaction par l'insuffisance d'équipements ou encore 86,5% déclarent que leur insatisfaction est due à la qualité des enseignements. Les raisons avancées pour justifier l'insatisfaction sont aussi pertinentes les unes que les autres. Tous comptes faits, les autorités en charge de l'éducation devraient être plus vigilantes afin d'amenuiser voire éradiquer ces manquements observés.

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Au regard de toutes ces pesanteurs qui sont à l'origine de l'insatisfaction des ménages du service d'éducation, cette sous-section s'appesantit sur les actions des ménages au niveau communal et au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation.

Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle disponible		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
		Prime d' excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l' autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l' affection du personnel	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s' engager en vue de l' amélioration de la qualité du service rendu par l'école maternelle que $\text{\$}\{\text{nameMat}\}$ fréquente ?** :: Autres (à préciser)
cycle	Maternel	,7	4,1	4,5	,0	2,2	3,0	,0
	Primaire	6,7	18,2	9,7	2,2	19,7	29,4	,4
	Secondaire	5,2	7,4	4,8	2,2	9,3	12,3	,4
	Formation professionnelle	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0
	Total	3,2	7,4	4,7	1,1	7,8	11,2	,2

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Selon les cycles d'enseignement, les ménages enquêtés sont prêts à s'engager dans certaines actions au niveau communal en vue de l'amélioration de l'offre d'éducation. Les actions pour lesquelles ménages entendent s'engager sont repartis dans ce tableau à des proportions diversifiées selon le cycle d'enseignement. Ainsi, à la question « dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'école maternelle que... fréquente ? », 18,2% des ménages enquêtés disent s'engager pour la sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle au primaire, 19,7% pour la formation des enseignants ou encore 29,4% pour le plaidoyer pour l'affection du personnel. Quant au cycle secondaire, 12,3% envisagent s'engager pour plaidoyer pour l'affection du personnel. Concernant la variable prime d'excellence aux écoles 6,7% des ménages sont d'avis qu'elle soit implémentée au primaire contre 5,2% au secondaire et seulement 0,7% à la maternelle.

Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle disponible		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
		Participation aux activités de l' école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indécents	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l' APEE	Diffusion des comptes-rendus de la gestion de l' APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres (à préciser)
cycle	Maternel	5,6	2,2	2,2	3,7	4,1	3,3	5,2	3,0	3,3	,0
	Primaire	24,5	12,6	29,0	18,2	27,9	19,0	22,7	14,9	24,5	,0
	Secondaire	8,2	4,5	11,5	9,7	10,0	5,6	11,2	6,3	9,7	,0
	Formation professionnelle	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0
	Total	9,6	4,8	10,7	7,9	10,5	7,0	9,8	6,0	9,4	,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Au niveau communautaire, les ménages sont prêts à s'engager à certaines actions en vue de l'amélioration de l'offre d'enseignement. Ainsi, le tableau ci-dessus fait ressortir les proportions des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers ces actions. Afin d'améliorer le service d'éducation dans cycle primaire, 24,5% des ménages enquêtés sont prêts à s'engager à la participation aux activités de l'école contre 8,2% au secondaire et 5,6% à la maternelle. Les ménages enquêtés ont exprimé plus d'engagement pour le cycle primaire : nous pouvons retenir 29,0% qui optent pour la dénonciation des enseignants indécents, 22,7% pour la diffusion des comptes rendus de la gestion de l'APEE. En substance, la diversité des prises de position contenues dans ce tableau témoigne à suffisance l'intérêt que les ménages ont pour l'éducation.

En conclusion, dans cette section consacrée au secteur de l'éducation, il été question de faire une analyse de l'état des lieux de l'éducation dans la commune de Makak. Il ressort que celui-ci est confrontée à beaucoup de pesanteurs qui nécessitent que les autorités en

charge de l'éducation mettent sur pied des mesures pour consolider les acquis, améliorer et combler les manquements afin de promouvoir une éducation de qualité dans la commune de Makak. Pour une bonne conduite au sein de la commune de Makak, l'institution communale doit jouer un rôle important. A présent, notre attention sera retenue par l'analyse de ladite institution.

III.5 Fourniture des services communaux

Dans un contexte de décentralisation, la commune a plus que jamais de lourdes missions à accomplir. Elle a désormais la charge de promouvoir le développement au niveau local. Elle est garante du bien-être et de l'épanouissement des citoyens. Au regard donc de ces missions non exhaustives qui incombent à la commune, il devrait exister une franche collaboration interaction entre les citoyens et l'institution communale. Cette section s'intéresse donc à l'analyse de l'environnement communal. Ainsi, la caractérisations de la fourniture des services communaux, les contraintes dans la fourniture des services communaux, la promotion de l'engagement citoyen dans la commune, l'appréciation des services communaux et les actions envisagées par les ménages en vue de l'amélioration des services communaux sont les points qui vont meubler cette analyse.

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

Le tableau ci-dessous présente les proportions de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois et celles estimant que l'accueil pour le service a été bon.

Tableau 3.38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

Proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois	proportion de ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon	Service communal	Temps mis pour obtenir le service communal							
			Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ?							
			En cours	Minute	Heure	Jour	Semaine	Mois	Année	Total
11,5	3,3	Acte de naissance	9,7	,0	,0	,0	6,5	83,9	,0	100,0
1,5	,4									
,7	,7	Acte de décès	,0	25,0	,0	,0	75,0	,0	,0	100,0
10,0	3,0									
,0	,0	Acte de mariage	,0	,0	,0	100,0	,0	,0	,0	100,0
,0	,0									
,0	,0	Légalisation des	3,7	7,4	14,8	70,4	3,7	,0	,0	100,0
,0	,0									

,0	,0	documents officiels								
,0	,0	Eclairage public	,0	,0	,0	,0	,0	50,0	50,0	100,0
,7	,4									
,0	,0	Authentification des documents	,0	6,3	12,5	81,3	,0	,0	,0	100,0
,0	,0									
,0	,0									
5,9	1,5	Informations	27,3	,0	9,1	18,2	18,2	18,2	9,1	100,0
4,1	,4									
,4	,0	Autres	100,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	100,0
11,5	3,3									

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

De l'analyse du tableau 3.39, il ressort que durant les douze derniers mois 1 ménages sur 10 soit 11,5% a demandé l'établissement d'un acte de naissance à la Mairie et seulement 3,3% des ménages ayant demandé ce service déclarant que l'accueil a été bon. 10,0% déclarant avoir sollicité la légalisation des documents officiels seulement 3,0% ont l'accueil bon. De manière générale, et à l'observation du tableau les ménages n'ont pas très souvent à la Mairie pour solliciter un quelconque service. En dépit de l'existence de quelques-uns qui se rapprochent de la Mairie lorsque le besoin se pose, on note une grande prédominance de cas nul. C'est-à-dire 0,00 % des ménages déclarent que l'accueil est mauvais. Le temps mis pour être servi est également très diversifié selon le service demandé. De ceux ont demandé un acte de mariage, 100% ont été servi le même jour et à l'instant. De la proportion qui a fait la demande d'un acte de décès, ¼ estime le temps mis pour être servi en minutes contre ¾ qui l'estiment en semaines. En ce qui concerne l'éclairage public, ceux qui en ont fait la demande, estiment le temps d'attente en mois 50%, en année 50% ou alors le service est en cours.

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

La satisfaction des services communaux font parfois face à certaines contraintes. Cette sous-section est le lieu de les analyser.

Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

Service communal	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon la cause de lenteur pour rendre le service communal					
			Cause du temps long ou très long pour rendre service				
			Personnel indisponible/absent	Absence de matériel de travail	Mauvaise organisation des services	Autres (à préciser)	Total
service	Acte de naissance	83,9	46,2	15,4	38,5	,0	100,0
	Acte de décès	75,0	,0	,0	66,7	33,3	100,0
	Légalisation des documents officiels	,0	85,0	,0	15,0	,0	100,0
	Eclairage public	74,1	,0	,0	100,0	,0	100,0
	Authentification des documents	50,0	84,6	,0	15,4	,0	100,0
	Informations	81,3	80,0	,0	20,0	,0	100,0
	Autres	90,9	,0	,0	100,0	,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Il ressort du tableau ci-dessus deux types d'informations : d'une part la proportion de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service et d'autre part les causes du temps long ou très long pour rendre service. Ainsi, de ceux ayant sollicité l'établissement d'un acte de naissance, 83,9% trouvent ce temps long ou très long. Parmi ceux-ci, 46,2% le justifient par le personnel indisponible/absent, 15,4% par l'absence de matériel de travail et 38,5% par la mauvaise organisation des services. De manière générale les causes récurrentes du retard dans le service communal sont soit à un personnel indisponible/absent, nous en voulons pour preuve les 85,0% qui n'ont pas été servi pour l'authentification des documents, 80,0% pour d'autres informations ; soit à la mauvaise organisation des services.

Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

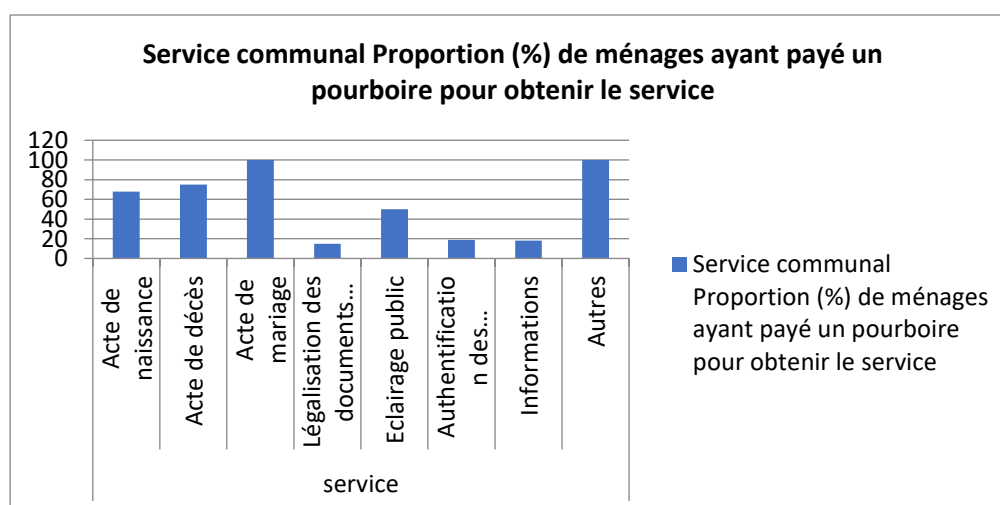
Service communal		Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
service	Acte de naissance	67,7
	Acte de décès	75,0
	Acte de mariage	100,0
	Légalisation des documents officiels	14,8
	Eclairage public	50,0
	Authentification des documents	18,8
	Informations	18,2
	Autres	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau ci-dessus présente, en terme de proportion, les ménages qui lors de la sollicitation d'un service à la Mairie ont été obligés de verser un pourboire. Ainsi, 10 sur 10 ménages déclarent avoir payé un pourboire pour l'établissement d'un acte de mariage. Sur 10 ménages enquêtés, les $\frac{3}{4}$ déclarent avoir verser un pourboire pour se voir délivrer un acte de décès, 67,7% pour la délivrance d'un acte de naissance, 50,0% pour l'éclairage public et 18,8% pour d'autres types d'informations. Tous comptes fait, il est notoire que l'obtention d'un service dans l'institution communale n'échappe pas au paiement d'un pourboire.

Figure 4 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

La figure ci-dessous illustre en couleur et en chiffre les analyses portant sur la proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal.



Source: Enquête CCAP2, commune 2022

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

Cette sous-section s'intéresse à l'analyse des proportions des ménages selon la caractérisation des activités de la commune selon le milieu de résidence.

Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

Service communal		Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	Communication sur le budget annuel	Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière	Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement
Strate de résidence	Urbaine	,0	,0	,0	3,4	15,5
	Rurale	1,4	,5	,0	,0	4,7
	Total	1,1	,4	,0	,7	7,1

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.41 renseigne sur l'état de collaboration entre les services communaux et les citoyens selon le milieu de résidence. Les variables édictées pour évaluer cet état de collaboration sont très variées en fonction de leur type et de la strate de résidence. Concernant l'implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement, on constate que seulement 15,5% des enquêtés déclarent être impliqués. Les rapports avec la Mairie sont diversement appréciés par les ménages. Mais ce qu'il faut noter c'est la tendance générale est très faible. D'où la nécessité d'intensifier les sensibilisations auprès des ménages et de l'institution communale en vue d'une meilleure et franche collaboration.

III.5.4 Appréciation des services communaux

Au regard de cette collaboration très peu élogieuse, les ménages livrent leur appréciation des services communaux.

Tableau 3.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Service communal		Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :										
		Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux	Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non information des populations de la gestion communale	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées par la commune	Manque de confiance envers l'exécutif municipal	Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjointes)	Autre
Strate de résidence	Urbaine	55,2	15,6	75,0	15,6	12,5	3,1	,0	68,8	18,8	78,1	15,6
	Rurale	77,7	43,3	89,6	21,3	11,0	12,2	6,7	80,5	17,1	46,3	2,4
	Total	72,9	38,8	87,2	20,4	11,2	10,7	5,6	78,6	17,3	51,5	4,6

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Nous retenons du tableau ci-dessus qu'aussi bien en zone rurale qu'en milieu urbain, la proportion des ménages non satisfaits des services communaux est supérieure à 50%. Ainsi, nous avons 77,7% en milieu rural et 55,2% en zone urbaine. Les raisons de cette non satisfaction témoignent du désintérêt qu'ont les citoyens du fonctionnement de l'institution communale. La méconnaissance des actions menées par la commune et la non information des populations de la gestion communale sont en proportion très élevées les causes de la non satisfactions des services communaux. Avec respectivement 80,5% en zone rurale et 78,6 en milieu urbain d'une part et 89,6% en zone rurale et 75,0% en milieu urbain. Au regard de tels chiffres, on est droit d'en appeler à plus de responsabilité du personnel communal.

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Les pesanteurs observées au niveau de l'institution communale exigent que les ménages envisagent des actions en vue de l'amélioration des services communaux. Cette sous-section présente de ce fait ces actions dans des proportions variées et selon le milieu de résidence.

Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
		Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentation et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	Autres
Strat e de résid ence	Urbain	34,5	5,2	51,7	22,4	12,1	6,9	24,1	24,1	20,7	13,8
	Rural	59,7	46,9	79,6	23,2	5,2	6,6	10,0	12,8	30,8	2,8
	Total	54,3	37,9	73,6	23,0	6,7	6,7	13,0	15,2	28,6	5,2

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau ci-dessus expose, selon le milieu de résidence, les actions dans lesquelles les ménages sont prêts à s'engager en de l'amélioration du service communal. Il ressort que pour la contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté, 34,5% des ménages déclarent vouloir s'y engager en milieu urbain contre 59,7% en milieu rural. Si 79,6% des ménages enquêtés en zone rurale sont prêts à s'engager pour la participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes, 1 sur 2 ménages opte pour le même engagement en milieu urbain.

En conclusion, l'objectif de ce chapitre était de restituer les principaux résultats de l'enquête de perception sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services rendus par la Commune de Makak en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs. Dirigée principalement vers les ménages, cette enquête révèle des fortunes diverses dans les secteurs cibles. Nonobstant les manquements observés çà et là, il serait judicieux de mettre sur pied des stratégies visant à amenuiser voire éradiquer ces pesanteurs. L'élaboration d'un plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique fera l'objet du prochain chapitre.

CHAPITRE IV- PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

La mise en place d'un plan d'action pour la mise en place d'un CCAP dans la Commune de Makak, s'avère être une préoccupation de l'heure à l'observation des résultats de cette enquête. Pour ce faire, la mise en œuvre d'une synergie d'actions participative va faciliter l'opérationnalisation d'un plan d'action pour l'effectivité du Contrôle Citoyen de l'Action Publique. L'effectivité du CCAP est précédé d'un dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements et d'un plan d'action détaillant les différentes actions à mettre en œuvre pour l'amélioration des services publics rendus ; notamment dans les secteurs cibles du présent rapport.

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Le dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un outil permettant d'impliquer les populations dans l'amélioration des services publics rendus. La présente section se décompose en 4 axes principaux : la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d'évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- ✓ Etre élu local au moins pour le poste du Président ;
- ✓ Résider de préférence dans la Commune ;
- ✓ Etre disponible ;
- ✓ Avoir une connaissance de la Commune ;
- ✓ Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- ✓ Maîtriser le processus de planification locale ;
- ✓ Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- ✓ S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- ✓ Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;
- ✓ Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- ✓ Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;

- ✓ Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives ...) ;
- ✓ Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- ✓ Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la commune ;
- ✓ Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs ;
- ✓ Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- ✓ Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- ✓ Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- ✓ Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- ✓ Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.

Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.

Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invitée à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences. Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité devrait ainsi être composé :

- ✓ Le président ;
- ✓ Le rapporteur ;
- ✓ Les membres :
 - 01 représentant de la sous-préfecture ;
 - 04 représentants de la société civile au niveau communal (association de femmes et

jeunes)

- 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
- 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'eau ;
- 02 leaders d'opinion au niveau local ;
- 02 leaders religieux.

IV.2 Plan d'Actions dans les secteurs cibles du CCAP II

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		Approvisionnement en eau potable								
Améliorer l'offre de service en eau potable dans la Commune de Makak	Améliorer la gestion des points d’eau existant	Mise en place d'un service en charge des questions hydrauliques dans la commune	Mairie			l'organisation et le fonctionnement du service	0%	100%	Archives communes	
		Elaboration la cartographie actualisable des points d'eau	Mairie			l'existence d'une cartographie des points d'eau	0%	100%	Archives communes	
		Dynamisation et ou mise en place des COGES des points d'eau existant	Mairie et Chefferies			Nombre des COGES existant	15%	100%	Archives communes	
		Renforcement des capacités d'action des COGES	Mairie et partenaires			Nombre des COGES fonctionnel	5%	100%	Archives communes	
	Accroitre le nombre d'infrastructure en eau	Réhabilitation des points d'eau non fonctionnels	Mairie et partenaires			Nombre de points d'eau réhabilité	25%	95%	Archives communes	
		Construction des points d'eau potable	Mairie et partenaires			Nombre de points d'eau construit	44%	90%	Archives communes	
	Vulgariser les bonnes pratiques de potabilisation de l'eau.	Elaboration du calendrier d'information et de sensibilisation sur la potabilisation de l'eau	Mairie et communautés			l'effectivité d'un calendrier	5%	80%	Archives communes	
		Organisation d'une caravane de sensibilisation sur la potabilisation de l'eau	Mairie et communautés			Le nombre de ménages par village sensibilisé par la caravane	5%	80%	Archives communes	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		Santé								
Améliorer l'accès aux soins de santé de qualité dans la Commune de Makak	Renforcer la professionnalisation de la gestion des formations sanitaires	Mise en place d'une plate-forme d'échange entre la municipalité et les formations sanitaire et les communautés	Mairie, District de santé et communautés			L'effectivité de la plate-forme d'échange	5%	100%	Archives communes	
		Mise en place des mécanismes de vulgarisation d'accès à l'information relatifs à la prise en charge des patients	Mairie, District de santé et communautés			l'effectivité du mécanisme	5%	100%	Archives communes	
		Dynamisation/mise en place et renforcement des capacités des COSA	Mairie, District de santé et communautés			le nombre de COSA dynamiser/mise en place et capacité	5%	100%	Archives communes	
		Mise en place d'un mécanisme de gestion des doléances/plaintes	Mairie, District de santé et communautés			l'opérationnalisation du mécanisme	0%	100%	Archives communes	
	Accroître les capacités de prise en charge dans les formations sanitaires	Plaidoyers pour la construction/réhabilitation et équipement des formations sanitaires	Mairie, District de santé et partenaires			Nombre de formation sanitaire construit/réhabilité et équipé	10%	90%	Archives communes	
		plaidoyers pour l'affectation du personnel qualifiés	Mairie, District de santé et partenaires			Nombre du personnel disponible dans les formations sanitaire	50%	95%	Archives communes	
		Education								

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
Renforcer la mise en place d'un environnement favorable à une éducation de qualité dans la Commune de Makak	Améliorer l'environnement managérial	facilitation du recrutement des enseignants dans les établissements scolaires	Mairie/Sectoriel/communauté/AP EE			Nombre d'enseignants recrutés	40%	95%	Archives communes	
		Dynamisation/mise en place des APEE	Mairie/Sectoriel/communauté/AP EE			Nombre d'APEE fonctionnelles	30%	100%	Archives communes	
		Mise en place d'un mécanisme de gestion des doléances/plaintes	Mairie/Sectoriel/communauté/AP EE			l'effectivité du mécanisme	0%	100%	Archives communes	
	Améliorer l'environnement infrastructurel	Réhabilitation/construction des salles de classe et logements d'astreints	Mairie/Sectoriel/communauté/AP EE			Nombre de salles de classe réhabilitées/construites	25%	90%	Archives communes	
		Equipements des établissements scolaires en infrastructures socioculturelles et matériel didactique	Mairie/Sectoriel/communauté/AP EE			Nombre d'infrastructures et matériel mis à la disposition des écoles	15%	90%	Archives communes	
		Mise en place d'une cellule communale en charge des questions d'éducation	Mairie/Sectoriel/communauté/AP EE			l'effectivité de la cellule	2%	100%	Archives communes	
	Fourniture des services communaux									
Améliorer l'accès et la qualité des	Impulser et faciliter l'accès à l'information	Mise en place d'une cellule en charge de la communication	Mairie			l'organisation et le fonctionnement de la cellule	5%	80ù	Archives communes	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
services qu'offre la Mairie de Makak		Création des plates-formes d'information et de communication	Mairie			Nombre de plates-formes opérationnelles	25%	80%	Archives communes	
		Mise en place d'une radio communale	Mairie/partenaires			l'effectivité de la radio-communautaire	0%	100%	Archives communes	
	Promouvoir la participation citoyenne	Dynamisation/création des Comités de Concertation (CC)	Mairie/communautés			Nombre de CC opérationnels	10%	95%	Archives communes	
		Institution des périodes de restitution des actions de la commune auprès des communautés	Marie			Nombre de descente de restitution organisé	5%	100%	Archives communes	
		Mise en place d'un mécanisme de gestion des doléances/plaintes	Mairie			l'effectivité du mécanisme	2%	95%	Archives communes	

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

La nécessité de jauger l'action publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions et qualité de vie des populations a été au centre de l'action du contrôle citoyen. Ceci s'inscrit dans les missions voire les objectifs du PNDP III, qui au-delà des actions de planification et de programmation dans les communes, a tenu à s'interroger sur la perception que les ménages en générale et ceux de la commune de Makak en particulier ont sur le niveau et la qualité de satisfaction, non seulement des besoins « essentiels » de base, mais aussi des services qu'offrent l'institution communale à ses ménages. Il apparaît clairement ici, la nécessité de remettre au goût du jour le sacro-saint principe de rédevabilité qui vient replacer le citoyen voire les ménages au centre des préoccupations du développement. Le contrôle citoyen de l'action publique à travers le ScoreCard, vient non seulement relever les zones d'ombre de la mise en œuvre de l'action publique, mais aussi et surtout envisager avec plus d'optimisme, des lendemains meilleurs des secteurs tels : l'hydraulique, la santé, l'éducation et l'offre de services publiques de la part de la commune de Makak.

Ce rapport est ainsi l'aboutissement d'une enquête s'inscrivant dans une logique de collecte des données, d'analyse et de proposition pour une meilleure approche d'apporter des réponses aux besoins des populations à la base. Dans la commune en question, il a été question premièrement de prendre connaissance de l'envergure du travail, ce qui a nécessité une maîtrise des services et la préparation d'accès aux ressources techniques. Deuxièmement de passer à l'échantillonnage : il s'est agi d'identifier les enjeux et les acteurs à savoir administration et usager et d'élaborer un plan de sondage. Ensuite est venu la réalisation de l'enquête : ici, il s'agissait de la gestion du travail de terrain, de la formation des enquêteurs et de la supervision de l'enquête. Alors a suivi le traitement et l'analyse des données, qui est passé par la saisie et l'analyse, marquées par la rédaction du rapport analytique. Et enfin la dissémination des résultats et plaidoyer à travers l'analyse et la communication des parties prenantes, pour envisager avec optimisme l'amélioration des services, ceci en interrogeant la capacité à interagir avec les différents groupes et d'imagination ainsi que d'initiative.

Il ressort de cette enquête que la commune connaît des insuffisances non seulement dans les mécanismes de réponses à apporter aux besoins de ses populations mais aussi dans le nombre et la qualité des différentes réponses apportées. L'accès à l'eau, à l'éducation et à la santé dans la commune reste problématique en termes de coût, de qualité et de disponibilité. Les services de l'institution communale sont insuffisamment adaptés à apporter des réponses satisfaisantes en temps, en nombre et en qualité.

La Commune, pour changer favorablement cette perception de ses ménages, devrait rendre effective la mise en œuvre et le suivi des recommandations formulées dans le rapport

d'enquête à travers l'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation et la valorisation du programme de dissémination des résultats ainsi que du plan d'action sous l'impulsion des instances communales et avec le soutien de toutes les parties prenantes agissant à tous les niveaux que ce soit.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

A- Outils de planification.

- 1- Stratégie Nationale de Développement 2030 ;
- 2- Plan Communal de Développement de la Commune de Makak 2015.

B- Ouvrages

- 1- KAMGHOU TEZANOU Bruno Magloire « l'Accès à l'eau potable et l'assainissement au Cameroun : situation actuelle, contraintes, enjeux et défis pour l'atteinte de l'OMD 7 » ;
- 3- Doligez, F. 2003. «La participation: un cadre d'analyse», in Journée d'Étude IRAM 2003 "De la Participa/ion à l'Empowennnen/», Paris, Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement, p.S. En ligne: http://www.iramfr.org/documents/joumees_etudes/je_2003_particip_empowerment.pdf Consulté le 20 juin 2022.

C- Les textes législatifs et réglementaires.

- 4- Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- 5- Loi N°98/005 du 14 Avril 1998 portant Régime de l'eau au Cameroun ;
- 6- Décret N°2010/0239/PM du 26 Février 2010 portant transfert de compétences aux communes en matière d'eau et d'énergie ;
- 7- Décret N°2010/0246/PM du 26 Février 2010 portant transfert de compétences aux communes en matière de Santé Publique ;
- 8- Décret N°2010/0247/PM du 26 Février 2010 portant transfert de compétences aux communes en matière d'éducation de Base ;
- 9- Décret N°2011/0004/PM du 18 janvier 2011 relatif aux pouvoirs transférés aux communes en matière de Sante Publique ;
- 10- Arrêté N°2010/0298/A/MINEE du 1^{er} Septembre 2010 portant application du Décret N°2010/0239/PM ;
- 11- Arrêté N°2010/3202/A/MINSANTE du 9 Septembre 2010 portant application des Décrets N°2010/0246/PM et du Décret N°2011/0004/PM ;
- 12- Circulaire N°2010/246/B1/1464/A/MINEDUB/CAB du 31 Décembre 2010 portant application du Décret N02010/0247/PM du 26 Février 2010.

Annexe 1 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

SECRETARIAT GENERAL

**PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PARTICIPATIF**

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

**MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT**

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Section 1 : Identification

Section 1 : Identification			
S1Q01	Région		_ _
S1Q02	Département		_ _
S1Q03	Lot de Communes		_ _
S1Q04	Commune		_ _ _
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres		_
	Téléphone du répondant		_ _ _ _ _ _ _ _ _
			_ _
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA)		_ _ _ / _ _ _ / _ _ _
			_ _ _
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA)		_ _ _ / _ _ _ / _ _ _
			_ _ _
S1Q09	Nom du superviseur communal		
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINESEC X	Y	_ _
S1Q11	Z		
	Résultat de la collecte		
	1=Enquête complète	3=Refus	6=Autres (à préciser)
	2=Enquête incomplète	4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête :		_ _
	1= Très bonne	2=Bonne	3=Moyenne
		4=Mauvaise	5=Très mauvaise

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires

Ordre d'enseignement	S2Q01 : Dans la commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans l'enseignement secondaire ? 1=Oui 2=Non Si non allez à l'ordre suivant	S2Q02 : Combien d'établissements du secondaire compte la commune dans l'« ordre d'enseignement » ?	S2Q03 : Combien d'établissements du secondaire sont non opérationnelles dans l'« ordre d'enseignement » ?	S2Q04 : Combien d'établissements du secondaire disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l'« ordre d'enseignement » ?
A. Public				
B. Privé laïc				
C. Privé confessionnel				
S2Q05	Combien d'établissements du secondaire la carte scolaire prévoit-elle dans la commune ?			
S2Q06	Connaissez-vous le nombre d'établissements du secondaire dans la commune ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez au S2Q09			
S2Q07	Combien d'établissements du secondaire compte effectivement la commune ?			
S2Q08	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation dans l'enseignement secondaire de la commune ? 1=Oui 2=Non			

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires		
S2Q09	Combien d'établissements du secondaire disposent d'une Association des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelle ?	_ _ _ _
S2Q10	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par un établissement du secondaire selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?	_ _ _ _
S2Q11	Combien d'établissements du secondaire dans la commune sont à cycle complet (premier cycle et deuxième cycle) ?	_ _ _ _
S2Q12	Y a-t-il des établissements du secondaire dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui (Si Oui, combien) 2=Non	_ _ _ _ _

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE COMMUNE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	_ _ _
S1Q02	Département _____	_ _ _
S1Q03	Lot de Communes _____	_ _ _
S1Q04	Commune _____	_ _ _ _
S1Q05	Votre commune compte combien de villages / quartiers ?	_ _ _ _
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de votre commune ? (Préciser l'année de référence)	_ _ _ _ _ _ _
S1Q07	Votre commune connaît-elle l'effectif de la population par village ? 1=Oui 2=Non	_
S1Q08	Fonction du répondant : 1. Maire 2. Adjt au Maire 3. SG 4. RM 5. CCD 6. Autres _____	_
S1Q09	Téléphone du répondant _____	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ _ / _ _ _ / _ _ _
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ _ / _ _ _ / _ _ _
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	_ _ _
S1Q13	Coordonnées GPS de la commune X _____	_
S1Q14	Y _____ Z _____	
S1Q15	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent Appréciation de la qualité de l'enquête : _____ 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	_

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

Type de point d'eau potable	S2Q01 : Votre commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de points d'eau potable de ce type compte votre commune ?	S2Q03 : Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans votre commune ?	S2Q04 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	S2Q05 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
B. Puits avec pompe électrique	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
C. Forages avec pompe à motricité humaine	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
D. Forage avec pompe électrique	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIREMINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL SECRETARY

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PARTICIPATIF

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

NATIONAL COORDINATION UNIT

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

E. Borne-fontaine	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
F. Source	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
G. Réseau d'adduction d'eau communal	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	_					
S2Q06	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en eau dans la commune ? 1=Oui 2=Non					_
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non					_
S2Q08	Dans votre commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?					_ _ _
S2Q09	Votre commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non allez à la section 3					_
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non					_
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non				_
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non				_
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non				_
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non				_
		X. Autres (à préciser) _____				_

Section 3 : Services communaux

Nature du service	S3Q01 : Votre commune offre-t-elle « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	S3Q02 : Y a-t-il un délai fixé et connu pour offrir « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	S3Q03 : Quel est en jours le délai fixé pour offrir « le service » Unité / Temps
A. Etablissement d'actes d'état-civil	_	_	_ _
B. Délivrance des documents d'urbanisme	_	_	_ _
C. Aménagement des voiries	_	_	_ _
D. Gestion des déchets / Assainissement	_	_	_ _
E. Légalisation des documents	_	_	_ _
F. Authentification des documents	_	_	_ _
G. Hygiène et salubrité	_		
H. Aménagement des espaces verts et de loisirs	_		
I. Aménagement des aires de jeux	_		
J. Eclairage public	_		
K. Transport public	_		
L. Aides aux indigents	_		
X. Autres (à préciser) _____	_		

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	_ _
S1Q02	Département _____	_ _
S1Q03	Lot de Communes _____	_ _
S1Q04	Commune _____	_ _ _
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	_
S1Q06	Téléphone du répondant _____	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ _ / _ _ _ / _ _ _ _ _ _
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ _ / _ _ _ / _ _ _ _ _ _
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINEE X _____	_
S1Q11	_____Y_____Z_____	
	Résultat de la collecte _____	_
	1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser)	
	2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : _____	_
	1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable						
Type de point d'eau potable	S2Q01 : La commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de points d'eau potable de ce type compte la commune ?	S2Q03 : Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans la commune ?	S2Q04 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	S2Q05 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?	
A. Puits avec pompe à motricité humaine	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __	
B. Puits avec pompe électrique	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __	
C. Forages avec pompe à motricité humaine	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __	
D. Forage avec pompe électrique	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __	
E. Borne-fontaine	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __	
F. Source	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __	
G. Réseau d'adduction d'eau communal	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __	
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	__					
S2Q06	Selon vous, les besoins en eau dans la commune sont-ils entièrement couverts ? 1=Oui 2=Non					__
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non					__
S2Q08	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?					__ __ __
S2Q09	La commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non fin du questionnaire					__
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non					__
S2Q09b	En quoi consiste cet	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non				__

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL SECRETARY

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PARTICIPATIF

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

NATIONAL COORDINATION UNIT

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

	accompagnement ?	B. Appui financier 1=Oui 2=Non	__
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	__
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	__
		X. Autres (à préciser) _____	__

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE INSPECTION DE L'EDUCATION DE BASE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région	__ __
S1Q02	Département	__ __
S1Q03	Lot de Communes _____	__ __
S1Q04	Commune _____	__ __ __
S1Q05	Fonction du répondant : 1. Inspecteur 2. Chef de bureau 3. Autre personnel _____	__
S1Q06	Téléphone du répondant _____	__ __ __ __ __ __
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA)	__ __ / __ __ / __ __
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA)	__ __ / __ __ / __ __
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	__ __
S1Q10	Coordonnées GPS de l'Inspection X _____ Y _____	__
S1Q11	Z _____	
S1Q12	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 2=Enquête incomplète 3=Refus 4=Absence d'un répondant compétent 6=Autres (à préciser)	__
	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	__

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires

Cycle	S2Q01 : Combien d'écoles la carte scolaire prévoit-elle dans la commune dans le cycle ?	S2Q02 : Connaissez-vous le nombre d'écoles dans le cycle ? 1=Oui 2=Non Si S2Q02=2 allez au cycle suivant	S2Q03 : Combien d'écoles compte effectivement la commune dans le cycle ?	S2Q04 : Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de base de la commune dans le cycle ? 1=Oui 2=Non	S2Q05 : Combien d'écoles disposent d'une Associations des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelles dans le cycle ?	S2Q06 : Combien d'écoles parents compte la commune dans le cycle ?
-------	---	--	--	---	---	--

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL SECRETARY

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PARTICIPATIF

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

NATIONAL COORDINATION UNIT

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires

Maternel	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
Primaire	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
Cycle	Ordre d'enseignement	S2Q07 : Dans votre commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans « le cycle » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez à l'ordre suivant	S2Q08 : Combien d'écoles compte la commune dans l'« ordre d'enseignement » du « cycle » ?	S2Q09 : Combien d'écoles sont non opérationnelles dans l'« ordre d'enseignement » du « cycle » ?	S2Q10 : Combien d'écoles disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l'« ordre d'enseignement » du cycle ?	
Maternel	A. Public	_ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
	B. Privé laïc	_ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
	C. Privé confessionnel	_ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
	D. Ecole de parents	_ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
Primaire	A. Public	_ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
	B. Privé laïc	_ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
	C. Privé confessionnel	_ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
	D. Ecole de parents	_ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
S2Q11	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une école selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?					_ _ _ _
S2Q12	Combien d'écoles primaires de la commune sont à cycle complet (disposant des trois niveaux : Initiation, Cours élémentaire et Cours moyen) ?					_ _ _ _
S2Q13	Y a-t-il des écoles primaires dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui 2=Non					_ _
S2Q13a	Si Oui à S2Q13, combien ?					_ _ _ _

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DISTRICT SANTE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	_ _
S1Q02	Département _____	_ _
S1Q03	Numéro du Lot de Communes _____	_ _
S1Q04	Commune _____	_ _ _
S1Q05	Combien de villages / quartiers de la commune se trouvent dans votre district de santé ?	_ _ _
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de la commune se trouvant dans votre district de santé ?	_ _ _ _ _ _
S1Q07	Connaissez-vous la population par village de la commune se trouvant dans votre district de santé ? 1=Oui 2=Non	_
S1Q08	Fonction du répondant 1. Chef de District 2. Autre personnel _____	_
S1Q09	Téléphone du répondant _____	_ _ _ _ _ _ _

S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA)	_ _ _ / _ _ _ / _ _ _
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA)	_ _ _ / _ _ _ / _ _ _
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	_ _ _
S1Q13	Coordonnées GPS du district de santé X _____ Y _____ Z _____	_ _
S1Q14	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	_ _

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Formations sanitaires										
Type de formations sanitaires	S2Q01 : la formation sanitaire de ce type existe-t-elle dans la commune ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de formations sanitaires de ce type avez-vous dans la Commune ?	S2Q03 : Combien de formations sanitaires de ce type sont non fonctionnelles ?	S2Q04 : Combien de formations sanitaires de ce type disposent d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels ?	S2Q05 : La formation sanitaire de ce type bénéficie-t-elle de l'accompagnement de la Commune pour son entretien et sa gestion ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q06 : En quoi consiste cet accompagnement ?				
						A. Suivi technique	B. Appui financier	C. Renforcement des capacités	D. Appui logistique	X. Autres (à préciser) _____
A. Centre de santé / Centre de santé intégrée	__	- __ __ - - __	- __ __ - - __	- __ __ - - __	__	__	__	__	__	__
B. Centre Médical d'Arrondissement	__	- __ __ - - __	- __ __ - - __	- __ __ - - __	__	__	__	__	__	__
C. Hôpital de district	__	- __ __ - - __	- __ __ - - __	- __ __ - - __	__	__	__	__	__	__
D. Hôpital régional	__	- __ __ - - __	- __ __ - - __	- __ __ - - __	__	__	__	__	__	__
E. Hôpital de référence										
F. Formation sanitaire privée	__	- __ __ - - __	- __ __ - - __	- __ __ - - __	__	__	__	__	__	__
X. Autres (à préciser) _____	__	- __ __ - - __	- __ __ - - __	- __ __ - - __	__	__	__	__	__	__
S2Q07	Selon vous, le nombre de formations suffit-il pour couvrir les besoins sanitaires dans la commune ? 1=Oui 2=Non					__				
S2Q08	Tous les villages / quartiers de la commune sont-ils couverts par une formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non					__				
S2Q09	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une formation sanitaire selon les normes requis ?					__ __ __				

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE MENAGE

Section I. IDENTIFICATION

S1Q01	Région	_ _ _ _
S1Q02	Département	_ _ _ _
S1Q03	Commune	_ _ _ _ _
S1Q04	Lot de communes	_ _ _ _
S1Q05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement	_ _ _ _
S1Q06	Strate de résidence : _____ 1=Urbaine 2=Rurale	_ _
S1Q07	Nom de la localité	_ _ _ _ _
S1Q08	Numéro de structure	_ _ _ _ _
S1Q08 a	Numéro du ménage dans l'échantillon	_ _ _ _
S1Q09	Coordonnées GPS du ménage X _____ Y _____ Z _____	_ _ _ _ _
S1Q10	Nom du chef de ménage _____	_ _ _ _ _
S1Q11	Sexe du chef de ménage _____ 1=Masculin 2=Féminin	_ _
S1Q12	Nom de l'enquêteur	_ _ _ _ _
S1Q13	Lien de parenté de l'enquêteur avec le chef de ménage (voir codes)	_ _
S1Q14	Sexe de l'enquêteur : _____ 1=Masculin 2=Féminin	_ _
S1Q15	Age de l'enquêteur (en année révolue)	_ _ _ _
S1Q16	Téléphone de l'enquêteur	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _
S1Q17	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA)	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _
S1Q18	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA)	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _
S1Q19	Nom de l'enquêteur	_ _ _ _ _
S1Q20	Nom du superviseur communal	_ _ _ _ _
S1Q21	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 2=Enquête incomplète 3=Refus 4=Absence d'un répondant compétent 5=Logement vide ou pas de logement à 96=Autres (à préciser)	_ _
S1Q22	(Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire) Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	_ _

CODES

- 1 = Chef de Ménage
2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage
3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)
4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)
5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)
6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)
7 = Domestique

S1Q13

Section II. EAU POTABLE			
	Quels types de point d'eau disposez-vous dans votre village/quartier ?	A. Puits avec pompe à motricité humaine B. Puits avec pompe électrique C. Puits à ciel ouvert D. Forage avec pompe à motricité humaine E. Forage avec pompe électrique F. Borne-fontaine G. Source H. Marre I. Réseau d'adduction d'eau J. Adduction en eau potable (CAMWATER) K. Rivière X. Autres-à préciser)	1=oui 2=non 8=NSP __ __ __ __ __ __ __ __ __ __
S2Q01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2= ~~Privée~~ Si 2 S2Q17		__
S2Q02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 1= Puits avec pompe à motricité humaine 4=Forages avec pompe à motricité humaine 2= Puits avec pompe électrique 5=Source 6.Rivière 3=Forage avec pompe électrique 7=Adduction en eau potable 8.Borne-fontaine		__
S2Q03	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		__
S2Q04	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui ~~2=Non~~ Si oui S2Q07		__
S2Q05	Si non, quelle est la fréquence quotidienne de disponibilité du point d'eau ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		__
S2Q06	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		__
S2Q07	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 4= ~~Oui~~ 2=Non Si non S2Q08		__
S2Q07a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois ~~5=Pas encore~~ , si 5 S2Q08		__
S2Q07b	Par qui a-t-il été remis en service ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Autre acteur de la remise en service du point d'eau ?	A= Commune B=Etat C=Une élite D=Le comité de gestion du point d'eau E=Chef de village/quartier F=CAMWATER/SNEC/CDE X=Autres partenaires :	__ __ __ __ __ __
S2Q08	Qui intervient dans la gestion, l'entretien et la maintenance (préventive et usuelle) du point d'eau ?	A=COGES B=Commune C=CAMWATER D=Communauté	__ __ __ __

Section II. EAU POTABLE			
	(Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Qui d'autre ? Autre intervenant ?	X=Autres	_
Si S2Q08 = A	S2Q08a	Votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ? 1=Oui 2=Non si non allez à S2Q09	_
	S2Q08b	A quelle fréquence votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES (unité nombre) ? Unité 1= jour, 2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 = Année	_ _ _
	S2Q08c	Quel est le montant de cette contribution financière de votre ménage au fonctionnement du COGES (FCFA) ?	_ _ _ _ _ _
	S2Q08d	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Insignifiant	_
S2Q09	A quelle distance moyenne du ménage se trouve votre principale source publique d'approvisionnement en eau (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		_ _ _ _
S2Q10	Combien de minutes en moyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		_ _ _
S2Q11	Quel est le temps moyen en minutes d'attente au point d'eau ?		_ _ _
S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1.Très bon 2. Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais		_
S2Q13	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois ...3=Jamais 8=NSP		_
S2Q14	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		_
S2Q15	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		_
S2Q16	Combien de personnes avez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?		_ _ _
S2Q17	Avez-vous exprimé à titre individuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement public en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ... ? 1=Oui 2=Non Si non S2Q18		_
S2Q17a	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ?	A. Maire (commune) B. Etat (sectoriels) C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC/CDE X. Autres partenaires :	_ _ _ _ _ _ _ _
S2Q17b	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3 S2Q18		→ _
S2Q17c	Si vous avez eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait (unité nombre) ? 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année		_ _ _
S2Q18	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec l'approvisionnement public en eau potable dans votre village / quartier ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent → 3=Insatisfait Si 1 ou 2 S2Q20.		_
S2Q19	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village	A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser :	_ _ _ _ _ _ _

Section II. EAU POTABLE			
	(plusieurs réponses possibles). Autre raison ?		
S2Q20	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Points d'eau supplémentaires	
		A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	__
		A2 Donation du site de construction d'un point d'eau	__
		A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc.)	__
		B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants	
		B1 Redynamisation/mise en place du COGES	__
		B2. Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	__
		B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	__
		B4 Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	__
		B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	__
C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants			
C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	__		
C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	__		
X. Autres à préciser	__		

Section III. SANTE			
S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans votre village/quartier ?	1=Oui 2=Non 8=NSP	
		A. Centre de santé intégrée	__
		B. Centre Médical d'Arrondissement	__
		C. Hôpital de district	__
		D. Hôpital régional	__
		E. Hôpital de référence	__
		F. Formation de santé privé	__
		X. Autres (à préciser)	__
S3Q01a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-vous le plus fréquemment pour votre prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3 continuer		__
S3Q01b	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ces formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Distance	__
		B. Coût	__
		C. Accueil	__
		D. Qualité des soins	__
		E. Disponibilité du personnel	__
		F. Disponibilité de médicaments	__
		X. Autres à préciser :	__
S3Q01c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour		__

Section III. SANTE		
	obtenir des soins ? 1=Oui 2=Non Si Non, passer à la section suivante	
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence	__
S3Q02a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proche de votre ménage ? 1=Oui 2=Non	__
S3Q02b	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité : 1= m 2= Km	__ \ __ __
S3Q02c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre cette formation sanitaire à pied lorsque vous êtes en bonne santé ? (unité et nombre) Code unité : 1=minute 2=heure	__ \ __ __ __
Les questions S3Q03 à S3Q11 portent sur la dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire la plus proche.		
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non	__
S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ? (Plusieurs réponses services).	1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas
		A. ciseaux
		B. Seringues
		C. Alcool
		D. Coton
		E. Bétadine
		F. Thermomètre
		G. tensiomètre
		H. Balance
		I. Gants
		X. Autres à préciser :
S3Q05	Cette formation sanitaire disposait-elle des services suivants ? (Plusieurs réponses possibles). Autre service ? Si non, allez à S10.	1=Oui 2= Non 8=NSP
		A. Maternité B. Pédiatrie C. Laboratoire D. Petite Chirurgie E. Hospitalisation X. Autres à Préciser : _____
S3Q06	Combien avez-vous payé pour sa consultation ordinaire ? (Frais de session) montant en Francs CFA	__ __ __ __ __
S3Q07	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Faible	__
S3Q08	En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour vous servir (monétaire, surfacturation, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non	__
S3Q09	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais	__
S3Q10	Existe-t-il dans cette formation sanitaire un point d'approvisionnement en médicaments (pharmacie/pro-pharmacie) ? 1=Oui 2=Non 8= NSP → Si non S3Q12	__
S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient-ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	__
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non	__

Section III. SANTE			
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15		__
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Absentéisme du personnel D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire E. Monnayage des soins F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité des équipements H. Insuffisance des équipements I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) : _____	__ __ __ __ __ __ __ __ __
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	A. Formations sanitaires supplémentaires A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires C. Amélioration de la gestion des FOSA C1. La redynamisation du COSA/COGE C2. L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements C3. L'accueil et la prise en charge des patients C4. La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière C5. Plaidoyer pour l'affectation du personnel C6. Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical D. Réduction du coût d'accès aux soins de santé D1. Subvention de la COSA D2. Le Développement de partenariats publics-privés D3. La négociation des jumelages et intercommunalités X. Autres à préciser	__ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __

Section IV. EDUCATION				
S4Q 01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.			__ __
	Nom de l'enfant dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans	_____	_____	_____
S4Q 02	« Nom » fréquente-t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non	__	__	__
S4Q	Dans quel cycle	__	__	__

Section IV. EDUCATION					
03	d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1 ^{er} cycle 4 = Secondaire 2 ^{ème} cycle 5 = Professionnelle				
S4Q 04	Dans quel ordre d'enseignement ? 1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si Public, passez à l'enfant suivant		_	_	_
S4Q 05	Si privé laïc ou privé confessionnel, quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ce type d'établissement ? 1=où 2=non	Eloignement	_	_	_
		Coût	_	_	_
		Qualité de l'éducation	_	_	_
Cycle d'enseignement			Maternel	Primaire	Secondaire
S4Q 06	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle public d'enseignement « Nom du cycle » ? 1=Où 2=Non. Si non, passez au cycle suivant		_	_	_
S4Q 07	Cet établissement scolaire public du/de (nom du cycle) est-il le plus proche ? 1=Où 2=Non		_	_	_
Pour un cycle donné, les questions S4Q08 à S4Q24b s'adressent à l'enfant du ménage qui aura été sélectionné					
Cycle d'enseignement			Maternel	Primaire	Secondaire
S4Q 08	A quelle distance de votre ménage se trouve l'établissement scolaire que fréquente votre enfant (nom du cycle) ? (Unité/temps) 1 = m 2 = Km		_ \ _ _ _ _	_ \ _ _ _ _	_ \ _ _ _ _
S4Q 09	Quel est le temps moyen mis par l'enfant de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures		_ \ _ _ _ _	_ \ _ _ _ _	_ \ _ _ _ _
S4Q1 0	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente le enfants de votre ménage a-t-il un cycle		_	_	_

Section IV. EDUCATION					
	complet ? 1=Oui 2=Non				
S4Q1 1	Le centre de formation professionnelle que fréquente l'enfant de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines ? 1=Oui 2=Non 8=NSP				__
S4Q1 2	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non	__	__	__	__
S4Q1 3	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non	__	__	__	__
S4Q1 4	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non	__	__		
S4Q1 5	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) l'enfant du ménage sont scolarisés dans le (nom du cycle) ?	__ _ __ _ __	__ _ __ _ __	__ _ __ _ __	__ _ __ _ __
S4Q1 6	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) l'enfant de votre ménage est scolarisé ? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier	__	__	__	__
S4Q1 7	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non Si 1 aller à S4Q18	__	__	__	
	Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles). Autre raison ?				
S4Q1 7a	A. Non-respect des horaires	__	__	__	
	B. Durée	__	__	__	
	C. Réunion d'information et non d'échanges	__	__	__	
	D. Non reddition des comptes	__	__	__	
	X. Autres (à préciser)	__	__	__	
S4Q1 8	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, APEE)	Inscription -- ------(en FCFA)	Inscription - ------(en FCFA)	Inscription --- ------(en FCFA)	Inscription ----- -(en FCFA)

Section IV. EDUCATION					
	de cet enfant de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année ? (inscrire le montant moyen)	APEE ----- ----- (en FCFA)	APEE ----- ----- (en FCFA)	APEE ----- ----- (en FCFA)	APEE ----- -- (en FCFA)
		Autres frais -- ----- (en FCFA)	Autres frais ----- (en FCFA)	Autres frais --- ----- (en FCFA)	Autres frais ----- ----- (en FCFA)
		Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles ---- ----	Total des frais exigibles ----- ---	Total des frais exigibles ----- -
S4Q19	Comment jugez-vous ces montants ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Faible	__	__	__	__
S4Q20	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette l'enfant du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non	__	__	__	__
S4Q21	Lorsque les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) de l'école du (nom du cycle) dans laquelle cet enfant du ménage fréquente, sont endommagés, qui s'occupe des réparations ? Autre intervenant ? A. L'APEE B. Le Maire (Commune) C. Une organisation du village D. Le MINEDUB/MINESEC/MI NEFOP E. Les Elites X. Autres partenaires (à préciser) _____	__ __ __ __ __ __ __	__ __ __ __ __ __ __	__ __ __ __ __ __ __	__ __ __ __ __ __ __
S4Q22	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village / quartier ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → S4Q24a	__	__	__	__
S4Q23	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services de l'éducation dans le (nom du cycle) ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ? A. Eloignement de l'établissement B. Insuffisance de salles de classe	__ __	__ __	__ __	__ __

Section IV. EDUCATION					
	C. Insuffisance d'équipements	__	__	__	__
	D. Insuffisance des écoles	__	__	__	__
	E. Manquements liés au Personnel	__	__	__	__
	E1. Assiduité,	__	__	__	__
	E2. Ponctualité	__	__	__	__
	E3. Qualité des enseignements	__	__	__	__
	F. Absence de distribution de manuels scolaires	__	__	__	__
	G. Mauvais résultats	__	__	__	__
	H. Coûts élevés de la scolarité	__	__	__	__
	X. Autres à préciser	__	__	__	__
S4Q 24a	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Prime d'excellence aux écoles	__	__	__	__
	B. Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	__	__	__	__
	C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants	__	__	__	__
	D. Restauration de l'autorité des enseignants	__	__	__	__
	E. Formation des enseignants	__	__	__	__
	F. Plaidoyer pour l'affection du personnel	__	__	__	__
	X. Autres (à préciser)	__	__	__	__
S4Q 24b	Dans laquelle de ces actions au niveau communautaire votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Participation aux activités de l'école	__	__	__	__
	B. Prime aux bons enseignants	__	__	__	__
	C. Dénonciation des enseignants indécents	__	__	__	__
	D. Renforcement des relations parents-enseignants	__	__	__	__
	E. Acquiescement des cotisations	__	__	__	__
	F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	__	__	__	__
	G. Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	__	__	__	__
	H. Diffusion des bonnes pratiques	__	__	__	__
	I. Contrôle de la présence régulière des enseignants	__	__	__	__
	X. Autres (à préciser)	__	__	__	__

Section V. SERVICES COMMUNAUX

Section IV. EDUCATION							
Services communaux ↓	S5Q01 Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non	S5Q02 Comment avez-vous été accueilli lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	S5Q03 Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ? (Unités, nombres) 0 = en cours, 1 = minutes, 3 = heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année <i>Si S5Q03=en cours passer à S5Q03a Sinon, passer directement à S5Q04</i>	S5Q03a Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres) – 1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	S5Q04 Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonna-ble 2=Long 3=Très long <i>Si S5Q04=1 → S5Q06</i>	S5Q05 Si S5Q04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=incompétence du personnel 4 = Mauvaise organisation des services 5=refus de Corrompre 6=Autres (à préciser) _____	S5Q06 Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
	Acte de naissance	__	__	__ __ __ _	__ __ __ _	__	__
Acte de décès	__	__	__ __ __ _	__ __ __ _	__	__	__
Acte de mariage	__	__	__ __ __ _	__ __ __ _	__	__	__
Légalisation des documents officiels	__	__	__ __ __ _	__ __ __ _	__	__	__
Délivrance des documents d'Urbanisme	__	__	__ __ __ _	__ __ __ _	__	__	__
Aménagement des voiries	__	__	__ __ __ _	__ __ __ _	__	__	__
Gestion des déchets / assainissement	__	__	__ __ __ _	__ __ __ _	__	__	__
Hygiène et salubrité	__	__	__ __ __ _	__ __ __ _	__	__	__
Aménagement des espaces verts et de loisir	__	__	__ __ __ _	__ __ __ _	__	__	__
Transport public	__	__	__ __ __ _	__ __ __ _	__	__	__
Eclairage public	__	__	__ __ __ _	__ __ __ _	__	__	__
Aménagement	__	__	__ __ __ _	__ __ __ _	__	__	__

Section IV. EDUCATION							
t des aires de jeux			— —	—			
Certificat de domicile	—	—	— \ — — — —	— \ — — —	—	—	—
Validation des plans de localisation	—	—	— \ — — — —	— \ — — —	—	—	—
Authentification des documents	—	—	— \ — — — —	— \ — — —	—	—	—
Informations	—	—	— \ — — — —	— \ — — —	—	—	—
Autres (à préciser)	—	—	— \ — — — —	— \ — — —	—	—	—
S5Q07	Vous ou un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas					—	
S5Q08	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? =Oui 2=Non 8=Ne sait pas					—	
S5Q08a	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des actions programmées par la commune au cours de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas					—	
S5Q09	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas					—	
S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas					—	
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas					—	
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2=Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5=très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14					—	
S5Q13	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services communaux ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?		A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers B. Non information des populations de la gestion communale C. Manquements liés au Personnel communal C1. Absentéisme du personnel C2. Corruption C3. Mauvais accueil C4. Manque de professionnalisme D Méconnaissance des actions menées par la commune E Manque de confiance envers l'exécutif municipal F. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) X. Autres (à préciser) _____			— — — — — — — —	
S5Q14	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de		A. Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté B. Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion			— —	

<i>Section IV. EDUCATION</i>			
	l'amélioration de la qualité du service rendu par l'équipe communale ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	C. Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) D. Consultation du babillard de la commune H. Interventions dans les radios communautaires H1 Animation des tranches d'antenne H2 Suivi des tranches horaires dédiées H3 Sensibilisation pour les écoutes groupées H4 Adhésion à des groupes d'écoute I. Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune X. Autres (à préciser) : _____	__ __ __ __ __ __ __ __

Observations sur l'enquête

Annexe 2 : Projet d'arrêté municipal portant mise en place d'un Comité de suivi du Contrôle Citoyen de l'Action Publique.

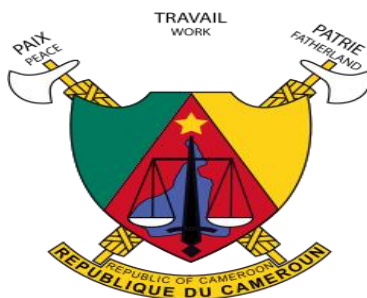
**REPUBLIQUE DU
CAMEROUN**

Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

**DEPARTEMENT DU NYONG
ET KELLE**

COMMUNE DE MAKAK



**REPUBLIC OF
CAMEROON**

Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

**NYONG ET KELLE
DIVISION**

MAKAKCOUNCIL

PROJET D'ARRETE MUNICIPAL N° _____/...../...../.....

Constatant la composition du Comité Communal de Suivi du Contrôle Citoyen de l'Action Publique par le Scorecard II dans la Commune de Makak.

LE MAIRE DE LA COMMUNE MAKAK,

- Vu la constitution ;
- Vu la loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004, portant loi d'Orientation et de la Décentralisation ;
- Vu la loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004, fixant les règles applicables aux Communes ;
- Vu l'Arrêté N°...../A/MINATD/DCTD du constatant l'élection de Monsieur MBOGOL Jean Jacques comme Maire de la Commune de Makak et de ses Adjoints à l'issue du scrutin municipal du 28 Juin 2020 ;
- Vu l'Arrêté N° 010/CAB/PM du 19 Janvier 2016 portant réorganisation du cadre institutionnel d'exécution du Programme National de Développement Participatif (PNDP);
- Vu l'accord de crédit N° 5718-CM du 03 Février 2016, signé entre le Cameroun et la Banque Mondiale en vue de la mise en œuvre du PNDP ;

- Vu la convention de cofinancement du Convention Plan Communal de Développement et activités connexes N° .../.../CENTRE/PNDP/COMMUNE DE MAKAK signée le entre le PNDP et la Commune de Makak;
- Considérant les résultats du rapport d'enquête du Contrôle Citoyen de l'Action Publique par le Scorecard II.

ARRETE

Article 1^{er}: Il est créé dans la Commune de Makakun **Comité Communal de Suivi du Contrôle Citoyen de l'Action Publique par le Scorecard II** et ci-après désigné le « **Comité**».

Article 2 : Ce Comité est chargé :

- D'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action au niveau communal sur la base des informations collectées auprès des différents acteurs d'après le Plan d'Action validé à cet effet ;
- D'accompagner la commune dans la synchronisation des interventions et des actions de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des activités identifiées dans le Plan d'Action ;
- De mettre en œuvre toutes directives relatives à l'amélioration du Contrôle Citoyen de l'Action Publique par le Scorecard II dans la Commune de Makak;
- De faire tenir à la diligence de son Président, à la sanction du Maire, un rapport circonstancié précisant les mesures susceptibles d'améliorer l'exécution des activités du Plan d'Action.

Article 3 : Le Comité est composé ainsi qu'il suit :

Président : Le Maire de la Commune de Makak;

Vice-président : Un représentant de la Société Civile locale ;

Secrétaire : Le Secrétaire Général de la Commune de Makak;

Membres :

- Le Délégué Départemental de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Nyong et Kellé ou son Représentant ;
- Le Délégué Départemental des Enseignements Secondaires du Nyong et Kellé ou son Représentant ;
- Le Délégué Départemental de l'Eau et de l'Energie du Nyong et Kellé ou son Représentant ;
- L'Inspecteur d'arrondissement de l'Education de Base de Makakou son Représentant ;

- Le Chef de district de santé couvrant l'Arrondissement de Makakou son Représentant ;
- Le Cadre de Développement de la Commune de Makak.

Article 4 : De la Périodicité des Réunions du Comité Communal de Suivi du Contrôle Citoyen de l'Action Publique par le Scorecard II.

Le Comité se réunit une fois par trimestre, soit quatre (04) séances annuelles.

Article 5 : Les séances du Comité ne sont valables que lorsqu'elles se tiennent en présence du Président, de son Secrétaire et de la moitié de ses membres.

Article 6 : Dispositions diverses et finales.

- 1- Les travaux des comités sont présidés par le Président ou son Représentant ;
- 2- Le président, peut en tant que de besoin, inviter toute personne physique ou morale à prendre part aux travaux avec voix consultative, en raison de ses compétences ;
- 3- Les fonctions de membre du Comité sont gratuites, toutefois, ils peuvent bénéficier du remboursement de leur frais de transport, dans la limite des moyens disponibles ;
- 4- Les frais de fonctionnement du Comité sont supportés par le budget de la Commune de Makak.

Article 7 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Makak le _____

Le Maire,

Ampliations :

- PREFET
- SOUS-PREFET
- INTERESSE
- ARCHIVES/CHRONO